

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. OCTOBRE

1786.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier , vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire - Examineur.*



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. OCTOBRE

1786.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

La Vie de Madame de Maintenon, institutrice de la royale maison de Saint-Cyr.

A Paris, chez Buiffon, à Liege chez Lemarié 1786. 1 vol. in-12 avec un portrait. Prix 3 liv. 12 f.

C'est, comme nous l'avons dit *, à l'oc-
 cation d'une solennité séculaire qu'on
 vient de publier cet ouvrage intéressant, qui
 manquoit à tous égards à la littérature & à
 l'histoire du siècle précédent & de celui-ci.
 Les *Lettres* de Madame de Maintenon, al-
 térées par la Beaumelle, les *Mémoires* de la
 même main également défigurés, les *Main-
 tenoniana* plus défectueux & plus suspects

* 15 Sept.
p. 129.

* 1 Fév.
1775, p. 167.
Art.
MAINTEN-
NON dans
le *Dict. hist.*

encore *, ne pouvoient donner que des idées fausses de cette femme célèbre qui fixa si justement l'admiration de ses contemporains, & que les esprits solides admireront dans tous les tems. L'auteur de cette *Vie* nous la montre avec tous ses traits ; s'il a jugé à propos de garder l'anonyme, son ouvrage n'en présente pas moins les caractères de la vérité & les attrait du plus vif intérêt. " C'est au sein du Calvinisme
" l'an 1635, & dans les prisons de Niort
" en Poitou, que naquit cette femme,
" aussi illustre par ses malheurs que par ses
" vertus. Sa vie, qu'on croit un roman au
" premier coup d'œil, se développe comme
" l'ouvrage de la Providence, pour peu qu'on
" en suive les détails (a). Naître dans la

(a) Un écrivain très-judicieux en a porté le même jugement. " Dans cette succession
" d'événemens (dit l'abbé de Fontenay) qui ont
" rendu la vie de Mad. de Maintenon une es-
" pece de miracle continuel, contemplons l'ou-
" vrage même de cette Providence divine,
" dont les décrets se lisent à travers le nua-
" ge sacré qui les couvre ". Les philosophes,
les écrivains & les lecteurs superficiels se
rient de telles réflexions, mais elles sont d'une
vérification sensible pour les Chrétiens qui
réfléchissent, qui avec un esprit juste, une ame
pure & tranquille, suivent dans le calme de
la méditation la suite des événemens généraux
& particuliers, tant de ceux qui font la
destinée des Empires que de ceux qui décident
du sort des individus ; de ceux qui forment
l'histoire des hommes illustres, & de ceux qui
se perdent, pour ainsi dire, dans la foule des
hommes vulgaires ; de ceux qui affligent, punissent
ou éprouvent les mortels, comme de ceux

„ captivité ; croître au sein de l'infortune ;
 „ errer à la merci des événemens & des
 „ mers ; subir toutes les épreuves de l'humili-
 „ liation & de la grandeur ; vaincre l'anti-
 „ pathie de Louis XIV , au point de de-
 „ venir sa compagne , après avoir été l'épou-
 „ se de Scarron ; faire un titre de l'indi-
 „ gence même , pour relever la pauvre no-
 „ ble ; mourir au sein des vertus , après
 „ les avoir pratiquées jusqu'à l'héroïsme :
 „ telle est l'histoire de François d'Aubigné ,
 „ marquise de Maintenon. *Cette femme mé-
 „ rite plus que moi l'admiration du public* ,
 „ dit Pierre le Grand , lorsqu'en 1718 il
 „ vint la voir à Saint-Cyr. „

Effectivement il est difficile de lire une histoire qui attache davantage le lecteur , qui satisfasse sa curiosité d'une manière plus com-
 plette , qui produise plus de réflexions propres à le rendre meilleur. “ Aux yeux d'un philosophe sans prévention & sans enthousiasme

ceux qui les réjouissent ou les glorifient... Dieu sans doute a dans tout cela son secret , mais il en souleve le voile pour quiconque a des yeux pour l'appercevoir , un entendement pour le saisir & l'apprécier. C'est en ce sens que David disoit , qu'il n'y avoit qu'à ouvrir les yeux pour voir la punition des pécheurs : *Oculis tuis considerabis , & retributionem peccatorum videbis* ; & qu'on a pu dire de Moïse , qu'il sembloit voir Dieu tout invisible qu'il étoit : *Invisibilem tanquam videns sustinuit* ; & que ce même Moïse a dit que toutes les voies de Dieu étoient des jugemens : *Omnes viæ ejus judicia*.... Espece de théologie expérimentale , plus sûre que le résultat de toutes les observations phy-
 siques. — 15 Juin 1786 , p. 262.

Pf. 90.

Heb. XI.
27.

Deut. 32.

(dit un écrivain qui a bien apprécié cette femme illustre) Madame de Maintenon est peut-être le personnage le plus extraordinaire que présente l'histoire ancienne & moderne : où trouver , je ne dis pas une femme , mais un homme dont la vertu ait été plus constante , plus courageuse & plus pure , qui ait mieux soutenu la bonne & la mauvaise fortune ? Sa vie n'a été qu'un sacrifice continuel fait à ses devoirs. Les événemens singuliers qui ont préparé son élévation , réunissent à tout l'intérêt du roman les charmes de la vérité & les avantages d'une instruction solide : l'imagination même d'un Fénelon n'eût pas enfanté une fiction aussi heureuse pour prouver que la sagesse & l'honnêteté sont les plus sûrs moyens de réussir même dans le monde. C'est dans la personne de Madame de Maintenon qu'on remarque sur-tout l'influence de la religion sur le cœur humain ; les austérités des anciens solitaires , les prodiges de sainteté qui ont signalé tant de héros chrétiens , consacrés dans les fastes de l'Eglise , paroissent trop au-dessus de la nature humaine ; on les admire sans songer à les imiter ; & de prétendus philosophes affectent de les faire passer pour les effets de l'enthousiasme , ou plutôt du fanatisme.... La conduite de Madame de Maintenon , plus commune & plus ordinaire en apparence , quoique peut-être aussi héroïque , a quelque chose de plus utile & de plus instructif pour le vulgaire. Ses actions sont plus à notre portée , & ses vertus semblent ,

blent , pour ainsi dire , plus près de nous , parce qu'elle les a exercées au milieu de la société , parce que la pratique n'en paroît pas extraordinaire au premier coup-d'œil , & n'a rien qui choque trop ouvertement les usages reçus. On voit une jeune personne , ornée de toutes les graces de l'esprit & du corps , faire servir la religion à perfectionner encore ses qualités aimables & à relever ses agrémens naturels ; puiser dans la religion cette douceur , cette modestie , cette égalité de caractère , cette élévation de sentimens , cette gaieté décente , cette noble fermeté qui la rendent les délices des sociétés , & malgré son indigence , la font estimer & respecter de ce monde même où l'on n'adore que les richesses. Eclairée du flambeau de la religion , elle prend toujours le meilleur parti dans les circonstances les plus délicates ; ne fait jamais une fausse démarche ; se conduit à la cour avec une prudence supérieure à tout l'art des plus vieux courtisans ; & , dans un pais d'intrigues , de corruption & de servitude , fait plus de progrès par une noble franchise & une piété courageuse , que les autres par la flatterie & par la bassesse. Un pareil tableau n'est-il pas bien propre à faire sentir combien la religion est utile à la société ; combien elle aggrandit l'homme , & quelle supériorité elle lui donne sur les vils jouets des erreurs & des passions humaines ? „

On a dit que l'étonnante élévation de Madame de Maintenon lui avoit été prédite par un maçon nommé Barbé ; cent ouvrages

ont rapporté cette anecdote, la délicatesse du siècle & la disposition à ne rien croire d'extraordinaire l'avoient fait supprimer dans divers ouvrages qui ont paru dans ces dernières années; commençant à douter de son authenticité, je n'avois osé l'insérer dans le *Dictionnaire historique*; nous apprenons néanmoins ici qu'elle est incontestable. " La franchise de Madame Scarron, qui mettoit tout le monde à l'aise, lui mérita tellement des amis, que, pour ne pas faire des envieux, elle crut devoir passer quelque tems à Montchevreuil. Ce fut dans cette retraite, où l'on se faisoit gloire d'honorer la piété, qu'elle connut la Dame de Brinon; & ce fut au retour qu'un maçon nommé Barbé lui pronostiqua sa future grandeur. Il lui dit d'un ton prophétique: *Après bien des peines, un grand Roi vous aimera; vous regnerez: mais quoiqu'au comble de la faveur, vous n'aurez jamais un grand bien.* Il ajouta des détails singuliers, qui, malgré la connoissance qu'elle avoit des erreurs de l'astrologie, ne purent la défendre d'un peu d'émotion. Ses amis s'en amusèrent; & le devin leur répondit, comme un homme assuré de sa prédiction: *Vous ferez bien mieux de baiser sa robe, que de plaisanter.* L'oracle étant accompli, elle fit chercher Barbé; mais il étoit mort; & le bien qu'elle voulut lui faire rejaillit sur ses enfans. Melle. d'Aumale, aussi distinguée par ses rares qualités que par sa naissance, & qui jouissoit à juste titre de l'intimité de

„ Madame de Maintenon, rapporte qu'en
 „ lui lisant un jour la vie du chevalier
 „ Bayard, où on lui prédit qu'il monteroit
 „ au plus haut degré de considération, elle
 „ s'écria : *Voilà mon histoire ; & c'est Bar-*
 „ *bé qui l'avoit pronostiqué.* — Ce fait,
 „ quoique merveilleux, est attesté de ma-
 „ nière à n'en pouvoir douter, & sert à
 „ prouver qu'il y a des vérités qui ne sont
 „ pas toujours vraisemblables, & qu'une trop
 „ grande défiance dans les histoires induit
 „ quelquefois en erreur. „ (a)

Quelques personnes se sont imaginé qu'étant
 sur le point de partir pour Lisbonne, Mad. de
 Maintenon ne s'avisa de saluer la marquise de
 Montespan, que parce qu'elle croioit à l'ho-
 roscope ; mais il est bien plus naturel de pen-
 ser que cette femme solide & prudente ne vou-
 lut quitter pour toujours sa patrie qu'après avoir
 tenté un moyen raisonnable d'y pouvoir de-
 meurer. Quoiqu'il en soit, „ la marquise, tou-
 „ chée des disgrâces d'une femme de condi-
 „ tion, aussi vertueuse que spirituelle, l'accueil-
 „ lit avec la plus grande bonté, décida qu'elle
 „ ne partiroit point, qu'on présenteroit une
 „ nouvelle supplique au Roi, dont elle pa-
 „ rut garantir le succès ; & qu'elle s'en char-
 „ geoit. La chose ne manqua pas ; & dès
 „ que le Monarque dit : *Encore un placet*
 „ *de la veuve Scarron ?* Madame de Mon-
 „ tespan lui répondit de ce ton qu'on prend

(a) Prédications semblables, 15 Mai 1776, p. 465. — 15 Août 1777, p. 614.

„ rarement à la cour : *Il est vrai , Sire ,*
 „ *qu'il y a longtems que vous ne devriez plus*
 „ *en entendre parler , & qu'on eût dû lui*
 „ *accorder la grace qu'elle demande. C'est*
 „ *une femme , ajouta-t-elle , pleine de mé-*
 „ *rite & d'esprit , dont les ancêtres se sont*
 „ *ruinés au service des vôtres.* Outre que la
 „ main qui présentoit le placet le rendoit
 „ agréable , il est certain que si l'on parloit
 „ de même aux Princes , on ne verroit pas
 „ tant de requêtes sans réponse. Le Mar-
 „ quis d'Alincourt appuïa la demande , &
 „ la pension fut enfin accordée. Madame de
 „ Montespan voulut elle même présenter au
 „ Roi Madame Scarron ; & Louis XIV vit
 „ enfin cette veuve importune , bien éloigné
 „ de soupçonner alors qu'elle deviendrait un
 „ jour sa compagne. Il lui dit avec cette
 „ grace dont il assaisonna toujours ses bien-
 „ faits : *Je vous ai fait attendre longtems.*
 „ *J'ai été jaloux de vos amis ; & j'ai voulu*
 „ *avoir seul ce mérite auprès de vous. „*

M^r. Borri s'est inscrit en faux contre ces
 dernières paroles , pour des raisons qui ne sont
 rien moins que peremptoires. L'auteur étant
 particulièrement instruit de tout ce qui est
 relatif à Madame de Maintenon , ayant recueilli
 à St.-Cyr tout ce qu'il a pu de mémoires ,
 de lettres & de traditions , en répétant cette
 anecdote , lui donne une espece de confirma-
 tion.

L'auteur a rassemblé les témoignages que
 tous les grands hommes , contemporains de
 Madame de Maintenon , ont rendus à sa re-
 ligious,

ligion, à sa sagesse, à sa modestie, à toutes les vertus qui forment la *femme forte*. Mais il a omis le plus imposant de tous, celui du Dauphin duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, prince extrêmement judicieux, & qui comme tous les princes de sang royal, ne devoit point être disposé à exagérer les éloges d'une femme qu'il pouvoit s'étonner de voir l'épouse de son grand-pere. Voici le portrait qu'il en trace sans la nommer, en parlant des miracles que la religion opere dans le cœur humain. " Une femme que la Providence élève au-dessus de son état, & qui ne se méconnoît pas; une femme qui se voit au comble de la faveur & n'a point d'ambition; qui n'a de richesses que pour secourir les malheureux, de crédit que pour les protéger; une femme qui ne donna jamais que des conseils pleins de sagesse, & qui ne craint rien tant que d'en donner; qui seroit capable de conduire les plus grandes affaires, & qui ne voit de grande affaire pour elle-même que celle de son salut. „ (a)

Dans la *Vie* d'une femme qui au milieu de la cour s'étoit fait une espece de solitude, dont la maxime étoit de ne point se mêler

Vie du
Dauph. duc
de Bourg.
t. 2. p. 240.

(a) L'auteur auroit-il ignoré ce passage, ou bien n'auroit-il pas voulu l'employer pour ne pas réveiller le souvenir d'un prince qui a si bien réfuté d'avance ses préjugés contre la révocation de l'édit de Nantes? Ce n'est pas la seule erreur de l'auteur, comme nous le dirons ci-après.

des affaires publiques, on comprend bien qu'on ne trouve rien de ces grands événemens qu'une intrigante peut faire naître, ou diriger suivant son ambition (a). L'établissement de la maison de Saint-Cyr a été la seule affaire qui

(a) « Il ne faut qu'être à la cour, écrivoit-elle à sa belle-sœur, pour haïr le monde & ses plaisirs. Croiez que toutes les choses que vous vous figurez si délicieuses, & que vous m'enviez peut-être, ne sont que vanité & affliction d'esprit. La cour est comme ces perspectives qui veulent être vues dans l'éloignement ». Elle dit ailleurs : « Il est inconcevable combien l'ennui dévore les grands, & combien ils ont de peine à remplier leurs journées... Je meurs de tristesse dans une fortune qu'on auroit eu peine à imaginer, & il n'y a que le secours de Dieu qui m'empêche d'y succomber. J'ai passé des années dans le commerce de l'esprit ; je suis venue à la faveur, & je proteste que tous les états laissent un vuide affreux, une inquiétude, une lassitude, une envie de connaître autre chose, parce qu'en tout cela rien ne satisfait entièrement : on n'est en repos que lorsqu'on est à Dieu ». L'auteur rapporte plusieurs maximes de Mad. de Maintenon, très-simples en elles-mêmes, mais d'un sens profond, & admirablement vérifiées, non-seulement d'une manière directe mais plus encore par les contraires. Telle est la suivante. « *Veut-on abréger le tems ? Il faut le passer avec Dieu* » (non pas précisément en priant, mais en agissant en sa présence, selon ses vues, avec lui & pour lui). C'est le moyen sûr de donner à la vie une rapidité qui prévient tout ennui & rend tous les momens délectables. Par une vérité contraire le tems paroît long, vuide & accablant à mesure qu'on s'éloigne de Dieu. 1. Novemb. 1775, p. 629. 15

Décemb.

15. Octobre 1786.

251

ait paru occuper personnellement Mad. de Maintenon. Le tableau de cette maison mériterait seul qu'on accueillît cet ouvrage. L'auteur nous fait sentir son utilité, nous montre combien la noblesse françoise a d'obligations à son institutrice. L'Europe entière fut frappée de la grandeur & de la sagesse de cet établissement. Les détails relatifs à cette maison trop peu connue aujourd'hui, demandent à être lus en entier. Les demoiselles y sont au nombre de deux cents cinquante, & y reçoivent les principes de la meilleure éducation (a). L'esprit de Mad. de Maintenon s'y est perpétué; & cet esprit, qui est celui de la piété, est le seul garant d'une bonne institution. " Elle avoit trouvé le moyen de répandre un esprit de piété sur toutes ses actions, & elle le fit intervenir dans toutes les parties de l'éducation, dont elle dirigea le plan. Chose d'autant mieux conçue, que

Décemb. 1779, p. 551. — 15 Avril 1781, p. 576. — Aveu important du *Système de la nature*, 15 Juin 1786, p. 247. — Beau passage des *Études de la nature*, *ibid* 246.

(a) Il est fâcheux que les réglemens de cette maison ne soient pas imprimés, & que les directeurs de cette maison célèbre instruits de leur utilité par une longue & démonstrative expérience, ne s'empressent pas à les communiquer. Parmi les Chrétiens le zèle ou la science peuvent-ils avoir quelque secret à eux? Des personnes très-respectables m'ont écrit de différentes provinces d'Europe, même des plus éloignées, pour avoir les *Constitutions & Regles de St.-Cyr*; aucun de mes correspondans de Paris n'a su me les procurer.

„ tous les systèmes d'éducation qui s'éloi-
 „ gnent de cette pratique , ne renferment
 „ que des paradoxes , & ne servent qu'à
 „ éblouir des esprits superficiels , sur qui la
 „ singularité fait la plus vive impression. „

A cette occasion l'auteur fait les plus vraies
 & les plus importantes réflexions , paradoxa-
 les dans le tems actuel , mais revêtues de la
 sanction de l'expérience & du suffrage de tous
 les siècles. “ Rien ne donne des principes
 „ comme la vraie piété ; plus ferme que la
 „ politique , elle est inébranlable dans l'amour
 „ du bien public. Mad. de Maintenon , avec
 „ toute sa grandeur d'ame , n'eût point été
 „ aussi délicate dans ses procédés , si la reli-
 „ gion n'eût dirigé ses actions. Pour se sou-
 „ tenir sans reproche , & sur-tout à la cour ,
 „ il faut des pensées qui prennent leur sour-
 „ ce dans l'éternité. — Ce fut son exem-
 „ ple qui donna lieu au Sermon de l'immor-
 „ tel Bourdaloue , sur la probité. Cet oracle
 „ de la chaire , qui se forma de bonne heu-
 „ re dans une célèbre école où l'on vit bril-
 „ ler les plus rares talens , démontra que
 „ toute probité sans religion est toujours au
 „ moment de s'altérer. La raison qu'il en
 „ donne , c'est que dans les actions secretes ,
 „ où il n'y a nul témoin , il faut à l'ame
 „ la certitude d'un Dieu qui récompense &
 „ qui punit. — Les esprits forts s'obsti-
 „ nent à soutenir le contraire ; mais il est vrai
 „ qu'ils réduisent la probité à ne point tuer ,
 „ comme à ne point voler , c'est-à-dire , à
 „ ne s'abstenir que des forfaits sévèrement

„ punis par les loix ; d'où l'on peut conclure
 „ qu'ils permettroient l'homicide & le lar-
 „ cin, s'il n'y avoit des châtimens décer-
 „ nés contre ces crimes. D'ailleurs il n'y a
 „ que la religion chrétienne qui, influant
 „ sur les desirs, agit sur le cœur ; ce qui
 „ lui donne ce caractère de vérité qui la rend
 „ le seul culte digne de Dieu.... Il n'appar-
 „ tient qu'à la religion d'élever l'ame au-
 „ dessus des événemens ; & jamais la philo-
 „ sophie n'a pu atteindre cette force sublime
 „ dont l'homme a besoin pour supporter sans
 „ impatience les malheurs de la vie. Ce qui
 „ faisoit dire au grand Turenne, qu'il n'y a
 „ que le vrai Chrétien qui fait souffrir. „

Parmi les événemens moins personnellement propres à Mad. de Maintenon, quoique très-étroitement liés à son histoire, on doit compter la mort de Louis XIV. Cet événement qui changeoit à tant d'égards la situation de cette femme respectable est décrit par l'auteur avec autant de détails que d'intérêt. Nous nous y arrêterons à dessein, pour rendre inutiles autant qu'il est en nous, par des preuves de fait, les efforts que des écrivains ignorans ou corrompus ont faits & font encore tous les jours, pour rendre odieuse ou méprisable la mémoire de ce grand Roi. (a) “ On craignoit que ce dernier mo-
 „ ment,

(a) Raïson de la haine des philosophes contre Louis XIV, 1 Janv. 1786, p. 36. —
 La fin de son art. dans le *Dict. hist.* —
 Beau

„ ment , si redoutable à la plupart des Rois ,
 „ ne devînt l'écueil de la grandeur du Mo-
 „ narque. On étoit curieux de voir com-
 „ ment sa magnanimité soutiendrait l'ap-
 „ pareil d'un spectacle qui confond le pre-
 „ mier des hommes avec le dernier. Rien
 „ ne fut capable de l'ébranler ; grand juf-
 „ qu'à

Beau & véridique passage du duc de Berwick ,
 1 Janv. 1779 , p. 9. — Ce n'est qu'en repré-
 sentant (quoique très faussement) Mad. de
 Maintenon comme opposée à la révocation
 de l'édit de Nantes , que notre auteur espère
 la sauver de la haine philosophique. Encore
 convient-il lui-même que la calomnie ne l'a
 point épargnée. Mais la chose n'en restera
 pas là. A mesure que la révolution qui efface la
 religion & la piété , se consommera , sa mémoire
 deviendra plus odieuse & participera d'une ma-
 nière plus marquée à l'opprobre des héros chré-
 tiens. Et indépendamment de cette considé-
 ration , quel tort n'a déjà pas fait à sa mé-
 moire l'infidèle éditeur de ses *Lettres & des*
Mémoires pour servir à son histoire , cet être
 amphibie que les uns disent Protestant les au-
 tres Catholique , mais qu'aucune des deux
 communions ne doit être fort tentée de re-
 vendiquer ? . . . Adorons l'éternelle Providen-
 ce qui abandonne la mémoire de ses serviteurs
 au parti de ses ennemis , qui permet qu'elle
 soit barbouillée par les fots & les méchants ;
 pour nous détromper profondément de ce
 phantôme d'immortalité que les insensés se
 promettent dans la pensée & l'admiration des
 hommes * ! Voilà ce qui faisoit dire à un phi-
 losophe qui avoit cependant quelque droit au
 bruit humain * : « Puissè-je mourir sans être
 „ pleuré ! puissè-je me dérober au monde , &
 „ n'y pas laisser seulement une pierre qui ap-
 „ prenne où reposent mes cendres ! »

* 1 Déc.
 1777, p. 485.

* Pope.

qu'à la fin, il vit d'une manière héroïque toutes les circonstances lugubres qui précéderent sa mort. . . . La piété du Monarque toujours attentif à remplir toute justice, lui traça la route qu'il devoit tenir. Il fit venir son confesseur, régla quelques affaires de conscience, ouvrit sa cassette, parcourut des papiers, & appelant à lui même toute sa grandeur d'ame & toute sa religion, il dit à ceux qui fendoient en pleurs : *M'avez-vous donc cru immortel ?* — On proposa l'amputation de la jambe gangrenée ; mais les médecins n'ayant osé répondre du succès, le Monarque déclara qu'il ne falloit point y penser. . . . Le cardinal de Rohan, grand-aumônier, lui administra le saint Viatique, & le Roi s'unit de toute son ame à ce dernier acte de religion. On fait qu'il confia au duc du Maine les dispositions de son testament, & qu'il le rassura contre la crainte qu'il avoit d'encourir l'inimitié du duc d'Orléans. Le Roi dit à celui-ci, après l'avoir embrassé, *qu'il ne lui faisoit aucun tort, qu'il en seroit instruit ; mais qu'il lui recommandoit sur-tout la religion, & le soin de conserver à Louis XV son royaume en bon état.* A ce mot, Madame de Maintenon frémit, & le Roi l'envifageant lui dit : *Vous êtes plus sensible que moi-même à cet événement.* Il pria les princesses d'essuyer leurs larmes ; & lorsqu'il eut pris le Dauphin entre ses bras, il proféra ces paroles remarquables. *Vous allez être un*
II. Part.

23 grand Roi ; soïez toujours un bon Chré-
23 tien : n'imitiez point mon exemple pour
23 la guerre ; tâchez d'avoir la paix avec
23 vos voisins ; rapportez toutes vos actions
23 à Dieu ; faites-le honorer par vos sujets ;
23 aimez-les tendrement , je suis fâché de
23 les laisser dans l'état où ils sont ; sui-
23 vez toujours les conseils les plus modérés ;
23 tâchez de diminuer les impôts ; faites ce
23 que j'ai été assez malheureux de n'avoir
23 pu faire ; n'oubliez jamais la reconnois-
23 sance que vous devez à Madame de Ven-
23 tadour. Elle étoit présente, & il la remer-
23 cia de tous ses soins. Ensuite il embrassa
23 son petit - fils plusieurs fois , levant les
23 mains au ciel & lui donnant sa bénédic-
23 tion. Il n'est pas possible de mourir avec
23 plus de gloire & plus de tranquillité. Tout
23 est marqué au coin de la sagesse. Mais on
23 n'a d'héroïsme aux yeux des esprits forts,
23 que lorsque, sans espérance & sans point
23 d'appui , l'on affronte l'éternité : comme
23 si nos guerriers les plus intrépides n'avoient
23 pas tous scellé leur mort par une entière
23 soumission aux vérités de la religion. Il
23 n'y a qu'une extravagante incrédulité qui
23 puisse assujettir à la mode la maniere de
23 mourir. Ce qu'il dit aux seigneurs de la
23 cour ne mérite pas moins d'être rapporté.
23 Outre qu'il leur demanda publiquement
23 pardon des mauvais exemples, il les re-
23 mercia de leur zele & de leur affection ,
23 les priant d'avoir pour son petit - fils la
23 même fidélité..... Il réservait ses derniers

„ adieux pour Madame de Maintenon ; & ce
„ fut en versant quelques larmes qu'il lui
„ dit : *Je ne regrette que vous ; si je ne*
„ *vous ai pas rendu heureuse , du moins ai-*
„ *je toujours eu pour vous tous les senti-*
„ *mens d'estime que vous méritez. Ce qui me*
„ *console , c'est que j'espere vous revoir dans*
„ *l'éternité.* Il ajouta : *Qu'allez-vous de-*
„ *venir ? vous n'avez rien ;* & elle lui répon-
„ dit : *Ne pensez point à moi , je vous*
„ *prie , je ne suis rien.* Il s'avança pour
l'embrasser , ajoutant : *On ne sera jamais*
„ *surpris que je m'attendrisse avec vous.*
„ Le plus grand Roi de l'univers dire à celle
„ qu'on honoroit comme son épouse : *Vous*
„ *n'avez rien , c'est la plus belle apologie*
„ *qu'on puisse faire de Madame de Mainte-*
„ *non.* Il fit appeller le duc d'Orléans , &
„ lui dit : *Je vous la recommande ; vous*
„ *savez les sentimens que j'ai toujours eus*
„ *pour elle. Jamais elle ne me donna que de*
„ *bons conseils , & je me repens de ne*
„ *les avoir pas tous suivis. Elle m'a été*
„ *utile en tout , principalement pour reve-*
„ *nir à Dieu. Faites ce qu'elle vous deman-*
„ *déra dans toutes les circonstances ; elle*
„ *n'en abusera pas.* „

L'auteur termine ce récit touchant , instructif & imposant par une réflexion profondément philosophique & parfaitement chrétienne. “ Il n'y a rien de plus grand dans
„ la vie de Louis XIV , que de le voir re-
„ venir à lui sur le déclin du regne le plus
„ brillant. On croit appercevoir le soleil ,

„ qui, concentrant ses raisons vers la fin d'un
 „ beau jour, ne se recueille en lui-même,
 „ que pour montrer à la terre qu'il n'a rien
 „ perdu de sa majesté, mais qu'il est tems
 „ de céder à d'autres astres le moment de
 „ paroître. Le tableau de cette succession
 „ de Rois, qui se survivent avec tant de
 „ rapidité, doit leur apprendre que leur exis-
 „ tence n'est qu'un point, s'ils n'ont soin
 „ de la perpétuer par des monumens & par
 „ des bienfaits. „

Ce passage où l'auteur déploie de grandes
 idées d'une manière mâle, rapide & sublime,
 n'est pas le seul qu'on lira avec un plaisir bien
 senti; il y en a plusieurs qui produiront le
 même effet; tel est le portrait du grand Bos-
 fuet. “ Conduit jusque dans le sanctuaire par
 „ sa science & par sa vertu, il en fut l'or-
 „ nement & l'oracle. On le vit tout à la
 „ fois controversiste, orateur, historien, pré-
 „ cepteur du grand Dauphin, donner à son
 „ génie toute la profondeur & toute l'élé-
 „ vation dont l'homme le plus sublime est
 „ capable. Tantôt parcourant la terre entière,
 „ il en rassemble l'or & les fleurs dont il
 „ pare ses écrits; tantôt se répandant jusque
 „ dans l'immensité des cieux, il paroît s'af-
 „ ficher aux suprêmes Intelligences: trop
 „ grand pour avoir de l'ambition, il ne re-
 „ cherche que la vérité, & le bonheur de
 „ servir les gens à talent: trop riche de sa
 „ propre gloire, il n'a besoin, pour s'illus-
 „ trer, ni des honneurs du ministère, ni
 „ de la pourpre romaine. Il anéantit les
 „ hétérodoxes qu'il combat; il rend la

„ vie aux morts qu'il célèbre; & donnant
 „ encore plus d'extension à son génie, lorsqu'il le resserre que lorsqu'il l'étend, il
 „ renferme l'histoire de l'univers dans un
 „ discours de quelques pages, où la majesté du style répond à toute la grandeur
 „ du sujet. „

Avec tout cela je voudrois que l'illustre & pieuse fondatrice de St.-Cyr eût eu un historien plus attentif, plus conséquent & plus ferme. La moindre opinion de vogue lui fait peur, il n'ose y toucher pour ne pas risquer la fortune de son livre. Hélas! où en sommes-nous quand les *oui* & les *non* se décident par de tels épouvantails! Il a lu quelques diatribes contre la révocation de l'édit de Nantes, & voilà notre homme tout à coup contrôler cette opération, dictée par la prudence & l'expérience de deux siècles. Il appelle *persécution* le salut de l'Empire françois (sans même comprendre la signification de ce nom*) p. 226; & avoue en même tems qu'avant cette époque le nombre des sectaires sembloit chaque jour augmenter, p. 116; que le Calvinisme faisoit toujours sourdement des progrès, p. 134 (a). — Où a-t-il vu que Louis XIV à la mort voulut voir le cardinal de Noailles, mais qu'il ne put y réussir? La source où il a puisé cette

* 1 Oct.
1785, p. 190.

(a) Réflexions décisives du Dauphin, duc de Bourgogne, 15 Juin 1783, p. 243. — Art. Louis XIV dans le *Dict. hist.* — 1 Nov. 1781, p. 353. — 15 Juillet 1784, p. 407. 413.

anecdote, le feroit regarder pour un homme de parti; si ailleurs il ne donnoit des preuves du contraire. — P. 229. l'auteur rapproche Noailles & Fénelon, & les amalgame contre nature; car mettant à côté les lumières & les vertus de ces deux prélats, l'un se fit remarquer par une longue opposition & l'autre par une prompte soumission aux décrets du St. Siège. Il faut avoir étrangement la manie des comparaisons pour former de tels ensembles. — L'auteur prodigue le nom de *grand*, d'*immortel* &c. à des personnages vivans, qu'un peu de circonspection auroit laissés là avec la portion de gloire qu'ils ont, en attendant que la postérité la pese. — P. 111. où a-t-il vu que les Protestans nioient le dogme des peines éternelles? &c. &c.

Le style de l'auteur, souvent éloquent n'est pas toujours exact. P. 69. *Madame Scarron, maîtrisée par le violent desir de rendre ses soins aussi utiles au jeune Prince, qu'agréables au Roi, ne lui laissoit aucun repos.* Cela ne fait aucun sens; il faut: *n'avoit aucun repos.* — P. 207. *Le Roi l'honora de sa visite, & les Dames de Chaillot de ses éloges.* Il faut: & *honora* (ou bien un autre mot) *les Dames de* &c. &c. &c.





Pensées & Observations modestes de Mr. le comte de Barruel-Beauvert. A Paris, chez Cussac, 1785. 1 vol. in-12 de 160 pag. Prix 2 liv. 8 s.

C E recueil de pensées, au nombre de 273, embrasse toutes sortes de matieres; les principaux sujets sont: le génie, la critique, le goût, l'esprit, la cour, la beauté, la physionomie, la galanterie, les femmes, les gens-de-lettres, le bonheur, le courage, l'amitié, l'amour &c. Voici quelques-unes de ces pensées qui joignent la justesse à un laconisme qui n'a rien d'obscur ni de géné.

“ Ordinairement une idée produite par le génie est d'une si grande simplicité qu'elle n'étonne presque personne: elle ne surprend que ceux qui étoient capables de l'avoir eue. ”

“ Le goût très-épuré rarement est favorable au génie. ”

“ Il vaut mieux prendre des conseils de son cœur que de son esprit; & si l'esprit nous fait faire des sottises, c'est à notre cœur à les réparer. ”

“ La capitale est comparable à la tête d'un rachitique, qui grossit lorsque les autres membres du malade s'atténuent & s'affoiblissent. ”

“ On n'écrivoit autrefois que lorsqu'on étoit sollicité par le talent; voilà pourquoi l'antiquité nous a laissé tant de bons ouvrages & si peu de volumes: mais aujourd'hui si nous sommes menacés d'un déluge, c'est de livres sans doute, seule plaie dont Moyse oublia de frapper l'Egypte. * ”

“ Celui qui mal-à-propos offense son pa-
reil, ”

* 1 Mars
1785, p. 343.

pareil, s'avilit & l'élève au-dessus de lui. Celui qui offense son inférieur, se rabaisse & devient son égal. »

Toutes les pensées de M^r. le c. de B. ne sont ni aussi vraies, ni aussi réfléchies, mais on auroit tort d'y porter un œil trop sévère, puisqu'il les compare lui-même à *des carons destinés à la hâte, offrant moins des portraits que des caricatures.*

L'auteur n'est partisan ni du magnétisme, ni des ballons, ni de Voltaire, ni de la plupart des autres marottes du jour ; mais par un peu d'inconséquence, il se sent un enthousiasme véhément pour J. J. Rousseau. Il est vrai qu'il est un peu embarrassé de ses *Confessions*. Il cite à ce sujet un bon mot de Madame de Bourdic qui disoit que *Jean-Jacques eût mis tout le tort du côté de ses ennemis, s'il fût mort sans confession.*



Les Livres classiques de l'Empire de la Chine, recueillis par le Pere Noël, précédés d'observations sur l'origine, la nature & les effets de la philosophie morale & politique de cet Empire. Tomes 3 & 4. A Paris, chez Debure 1785. 2 vol. in-18.

IL est fâcheux que M^r. l'abbé Pluquet, avantageusement connu par son *Dictionnaire des hérésies*, s'obstine à continuer la traduction & la publication de ces Livres classiques, dont les premiers volumes avoient

15. Octobre 1786.

263

déjà excité la pitié des gens sensés *, & étrangement diminué l'enthousiasme factice qu'avoient produit durant quelque tems les affaires chinoises.

* 15 Fév.
1785, p. 259.

M^r. P. montre dans ces deux nouveaux volumes une admiration sans bornes pour le jongleur Confucius. Écoutons quelques-unes de ses plus sublimes maximes. “ Les savans
„ aiment les bords des fleuves, & les hommes
„ pieux les montagnes; car les savans sont
„ toujours en mouvement comme les eaux,
„ & les hommes pieux toujours en repos
„ comme les montagnes „. (*E/pece de galimatias qu'on croiroit tiré des ouvrages de St.-Cyran*). — “ Voulez-vous distinguer l'homme du petit homme? Le
„ premier a toujours une physionomie ouverte & un esprit élevé; le second a le
„ front ridé & le cœur inquiet „. (*Apophtegme d'une profondeur tout-à-fait rare*). — “ Il y a trois choses que le disciple de
„ la sagesse doit éviter: la luxure dans l'adolescence, parce que le sang & les esprits
„ n'ont point encore acquis leur consistance & leur état de stabilité; la colere dans la
„ jeunesse, parce que le sang & les esprits sont dans leur état naturel de force & de
„ stabilité; l'avarice dans la vieillesse, parce que le sang & les esprits sont dans un
„ état de foiblesse „. (*Trois maximes très-communes, motivées par trois raisons ridicules*).



La Vie de Mr. de la Salle, instituteur des Freres des écoles chrétiennes ; par Mr. l'abbé de Montis, docteur en théologie. A Paris, chez Guillot, 1785. 1 vol. in-12 de 321 pag. Prix 60 f.

ON trouve dans cet ouvrage, & particulièrement dans le 4^e. livre, qui traite des vertus que M^r. de la Salle a pratiquées, les exemples les plus édifiants, & les motifs les plus propres à faire sentir aux ecclésiastiques la dignité de leur état. “ S’il est un
 „ tems, dit l’auteur, où il soit convenable,
 „ nécessaire même de publier la vie des
 „ saints prêtres qui nous ont précédés, c’est
 „ celui où nous vivons : il n’est malheureu-
 „ sement que trop commun de voir des mi-
 „ nistres des Autels profaner la sainteté du
 „ caractère dont ils sont revêtus, par une
 „ vie dissipée & toute mondaine, affliger
 „ l’Eglise & scandaliser les fideles, dans les
 „ maisons même consacrées à former les
 „ jeunes gens à l’esprit & aux fonctions du
 „ ministère. „



Vers laissés à la grande Chartreuse de Grenoble, dans le livre qu'on présente aux étrangers pour y écrire leurs noms, par un poète qui a longtems écrit pour le théâtre.

Quel calme ! quel désert ! dans une paix
profonde,
Je n'entends plus mugir les tempêtes du monde.
Le monde a disparu ; le tems s'est arrêté....
Commences-tu pour moi, terrible éternité ?
Ah ! je sens que déjà dans cette auguste en-
ceinte,
Un Dieu consolateur daigne appaiser ma crainte ;
Je le fais, c'est un pere, il chérit les humains ;
Pourquoi briseroit-il l'ouvrage de ses mains ?
C'est lui qui m'a formé dans le sein de ma mere,
Il veut mon repentir ; mais il veut que j'espere.
O toi, qui sur ces monts blanchis par les hivers,
Vins chercher les frimats, un tombeau, des dé-
serts,
Et qui volant plus haut par ton amour extrême,
Semblois, voisin du ciel, habiter le ciel même,
Que j'aime à voir tes pas empreints dans ces
saints lieux !
Le berceau de ton Ordre est caché dans les
cieux ;
C'est-là que du Seigneur répétant les louanges,
La voix de tes enfans s'unit au chœur des Anges.
Là, de ses faux plaisirs, par le siecle égaré,
Le voyageur pensif a souvent soupiré.
Ces rochers, ces sapins, ce torrent solitaire,
Tout parle, tout m'instruit à mépriser la terre,
La terre où le bonheur est un fruit étranger
Que toujours quelque ver en secret vient ronger ;
Par-tout de la douleur j'y trouve les images.
L'amour a ses tourmens, l'amitié ses outrages,
Que de desirs trompés, de travaux superflus !
Vous qui vivant de Dieu ; mourez dans ces
retraites,

Heureux qui vient vous voir dans le port où
vous êtes,
Mais plus heureux cent fois celui qui n'en sort
plus.

Ces vers me rappellent ceux de Gray, si pleins du feu de la poésie, du véritable esprit philosophique, de l'énergie que de tels aspects communiquent toujours aux ames pures & saines; vers dignes d'Horace, d'une latinité excellente, d'un style naturel, aisé, & peut-être plus correct que celui du père des Lyriques latins. J'en ai rapporté quelques passages, il y a quelques années (a). J'y ajouterai avec plaisir ceux du P. Mandar de l'Oratoire, dont le P. de Tracy a orné la *Vie* qu'il vient de nous donner du saint fondateur des Chartreux (b). Le P. Mandar commence par faire la description des environs de la Chartreuse: il continue ainsi:

L'homme à ces grands objets mêlant son industrie,

Redouble la surprise, élève le génie.

L'œil ardent, les bras nus & les cheveux épars,
On voit là le travail animer tous les arts;

(a) 15 Sept. 1775, p. 409 Passage de Mr. l'abbé Berault, relatif à la même solitude, 1 Fév. 1782, p. 165.

(b) *Vie de Saint Bruno, fondateur des Chartreux, avec diverses remarques sur le même Ordre; par le P. de Tracy, Théatin* *. *A Paris, chez Berton, libraire, 1786. 1 vol. in-12.* Elle est curieuse, édifiante, bien écrite, pleine de recherches, & de détails intéressans touchant l'état ancien & moderne de cet Ordre austère

* Le même dont il est parlé 15 Juill. 1786, p. 413.

15. Octobre 1786.

267

Non ces arts dangereux que le luxe féconde,
Mais ceux que les mortels aux premiers jours du
monde,
Contraignant la nature à seconder leurs soins,
Ont sçu par mille efforts créer pour leurs be-
soins.
Par le soc & l'engrais, là, malgré la froidure,
Le plus aride sol se prête à la culture;
D'innombrables troupeaux, au milieu des val-
lons,
Fournissent tour-à-tour leur lait & leurs toisons.
Là se file le chanvre, ici s'ourdit la laine,

austere dont les religieux se sont particuliere-
ment distingués par leur constance durant les
fureurs des dernieres sectes. La Reine Elisa-
beth répandit leur sang par ruisseaux ; les fa-
natiques d'Allemagne en firent par-tout d'hor-
ribles carnages ; ceux de Hollande renchéri-
rent sur tout cela. On voïoit encore ces der-
nieres années à la Chartreuse de Ruremonde
les traces de leur rage, empreintes en cou-
leur de sang sur les chasubles, les missels &
autres meubles d'église. — Je ne prétends
point par cette observation déroger au mérite
des autres Ordres. Sous ce même point de vue
les Catholiques doivent de grands éloges aux
Franciscains de la stricte observance, dont le
zele & l'orthodoxie offrirent aussi aux sectai-
res un grand nombre de victimes ; & qui dans
tous les tems, comme je l'ai déjà remarqué *,
ont toujours eu un éloignement décidé pour
les nouveautés & les cabales dogmatifantes,
particulierement de celle qui, comme dit l'ab-
bé Berault, *prend son nom même pour une in-
jure* *. On dit cependant que parmi ceux d'une
certaine province il se trouve aujourd'hui quel-
ques individus qui ergotent sur le droit & le fait,
& d'autres subtilités propres à produire des
disputes contraires non-seulement aux décisions
de l'Eglise, mais encore aux loix de l'Etat &
nommément de Sa M. I. — 15 Févr. 1786.
P. 242.

* 15 Oct.
1785, p. 261

* 1 Janv.
1786, p. 25

Plus loin dans les forêts le pin, l'orme & le frêne
 Roulent du haut des monts par la hache abattus :
 Sur des gouffres ailleurs des ponts sont suspendus.

Par-tout au mouvement l'adresse s'affocie.
 Ici tonne l'enclume, & là frémit la scie.
 Dans le flanc des fourneaux par Eole allumés,
 On entend bouillonner les métaux enflammés,
 Le feu, l'air, tout agit, & le long des rivages
 Les flots précipités font mouvoir cent rouages.
 Le bruit des balanciers, des forges, des mar-
 teaux,
 Le fracas des torrens doublé par les échos,
 Les ressorts, les leviers & le jeu des machines,
 Un si grand appareil au milieu des ruines....
 Je te l'avoue, Alcippe, à cet aspect frappant,
 Je devins immobile, &c.

Le même poète décrit ainsi le couvent & l'église :

Au pied de longs côteaux d'où coule une onde pure,
 Il est dans le contours d'une vaste clôture
 Un assemblage heureux de tranquilles foyers,
 Simples, & dans leur forme égaux & réguliers.
 Un temple est au milieu, retraite où l'on n'ad-
 mire
 Que l'humble piété qui sans cesse y soupire.
 Avec elle en ces lieux, brûlant du saint amour,
 L'innocence & la foi font aussi leur séjour.
 La vérité s'y plaît, & l'austère silence
 En écarte à jamais le trouble & la licence.

Plus loin, il nous montre les solitaires eux-mêmes.

Là, mes yeux, cher Alcippe, ont vu sous
 cent cellules,
 Cent modestes vieillards, qui, dans un corps
 mortel,
 Attendent, pleins d'espoir, le séjour éternel.
 La joie est dans leur cœur, la paix sur leurs
 visages.
 Sous

15. Octobre 1786.

269

Sous la haire & le sac, ces vénérables sages
Nuit & jour aux autels anéantis pour nous,
Nous rendent Dieu propice, apaisent son cour-
roux.

Soutenant du Chrétien les divins caractères,
Bienfaisans pour autrui, pour eux durs & sé-
veres,

Ils nourrissent le pauvre, accueillent l'étran-
ger.

Enrichissent l'état loin de le surcharger.



Les deux Cerfs.

Fable, par M^r. C. * *

DEux cerfs venoient aux mains, aux cornes,
veux-je dire :

Ils s'entredéchiroient pour un peu de gazon

(Aucuns disent pour un tendron),

Comme deux princes pour l'Empire.

Il falloit voir ces combattans,

Leurs sauts & leurs coups éclatans.

Le sang coule à grands flots & rougit la ver-
dure :

Mais au plus fort de l'altercas

Leurs bois qui s'accrochoient, finirent ces dé-
bats.

Messire loup survint, & dans cette posture

Les étrangla sans peine, en fit plus d'un repas.

Très-souvent deux plaideurs se trouvent dans
ce cas.



Les Carpes & les Oiseaux.

Fable.

UN jour ; c'étoit à la fin d'Août,

Certaines carpes se plaignirent,

Disant : il fait trop chaud & trop chaud de beau-
coup.

Quelques oiseaux voisins leur dirent :

Mesdames de l'eau taisez-vous :

Si la chaleur vous gêne, elle est bonne pour
nous.

Jupiter ne peut pas agir au gré de tous.



Le Rossignol & le Hibou.

Fable.

DAns le silence de la nuit
 Chantoit l'aimable philomele.
 Un hibou sort de son réduit
 Et tout gaillard batant de l'aile
 Fait bruire aussi sa rauque voix,
 Se croiant une autre merveille.
 Philomele s'enfuit au plus profond des bois;
Mon Dieu! quels sons, dit-elle, ont frappé
mon oreille.
Quel est donc ce maudit criard?
 Hiboux ne manquent nulle part.



Le Sommeil est le mot de la dernière
 énigme, & Basson celui de la charade.

JE suis formé d'un corps que tout homme redoute.
 Mais qui sait m'employer, grace, bon air, beauté
 Aux visages vraiment, avec adresse ajoute:
 Sous mes coups redoutés, Dame frivolité
 Se plaît à comparaître au plus haut des atours
 Que sottise vanité invente tous les jours
 Sur ces petits filets blonds, gris, noirs, bruns,
châtains,
 Qui parent le sommet de tous les corps humains.

C H A R A D E.

UN Dieu jadis fameux revit dans mon premier,
 Un magistrat célèbre au tems d'une régence
Revit dans mon dernier.
 Mon tout est un habit d'aisance,
 Ou plutôt un demi surtout,
 Qui ne brille ni par le goût,
Ni par la dépense.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 26 Août). Le mécontentement continue parmi le peuple, & les incendies fréquens en sont des preuves. Il y a peu de jours que le feu éclata dans le faubourg de Pera, derrière l'hôtel de l'ambassadeur de Hollande, & près de celui de l'ambassadeur de France, à environ midi & demi. Malgré les secours prompts que l'on y apporta, le feu prit tellement le dessus, qu'il fut impossible d'en empêcher les progrès avant la nuit. Plus de 130 maisons ont été entièrement consumées. On avoit, de plus, jetté des matières combustibles dans deux différens endroits sur le territoire près de l'hôtel de Venise, ce qui a mis le feu dans deux maisons; & quoique les flammes aient été promptement arrêtées par la diligence des domestiques de l'ambassadeur, on en a conçu de grandes inquiétudes, d'autant plus que ces scènes funestes se renouvellent de moment en moment dans divers quartiers de Constantinople.

Pendant que dans l'intérieur nous sommes ainsi livrés aux effets de l'inquiétude populaire, on a lieu de craindre, que la tranquillité extérieure ne soit pas de longue durée.

II. Part.

T

On

On voit faire journellement des préparatifs de guerre avec la plus grande activité : & depuis quelque tems il se fait des transports de grosse artillerie vers les forts situés le long du canal de la Mer-noire , ainsi que de munitions de guerre de toute espece. Abdi-bacha , gouverneur de Romélie , qu'on tient pour un des officiers les plus habiles dans le département militaire , a été nommé commandant de Silistrie , place forte sur le Danube ; & en même tems il a été pourvu du gouvernement très-lucratif de Schiras. Melech-bacha , un des plus anciens officiers de cet empire , qui dans la dernière guerre contre les Russes a été revêtu du poste de caïmacan , pendant que le grand-visir commandoit l'armée , vient d'être nommé au gouvernement de Vidin , autre forteresse sur le Danube.

Suivant les derniers avis du capitain-bacha , il est arrivé , au commencement de Juillet , à Alexandrie avec toute son escadre ; il a fait débarquer son armée , forte d'environ 25 mille hommes. Le Bey rébelle n'en a au plus que 15 mille. De plus , le bacha de Damas a tout préparé pour soutenir l'amiral turc , & s'est emparé de tous les chemins des environs de Gaza , pour tenir en bride les Mammelus. Les négocians des diverses nations , qui trafiquent dans ces parages , sont fort alarmés , craignant que le Bey qui attribue ces troubles aux Chrétiens , ne s'en venge sur leurs personnes & leurs biens.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 30 Août). Vendredi dernier Sa Majesté l'Impératrice est revenue de Czarsko-Zelo en cette capitale. — On n'entend plus parler des différens de notre cour avec la Porte-ottomanne, non plus que des Tartares Lefghis & des Géorgiens: on diroit que tout est arrangé, mais le ministère ottoman paroît si peu disposé à fléchir, & il a montré tant de fermeté dans les dernières conférences avec notre envoyé à Constantinople, qu'il semble que notre cour n'a plus le même empressement à se faire rendre justice. Il est cependant à craindre que cette grande affaire ne soit assoupie que pour un tems seulement. — La défense provisionnelle de l'exportation du seigle subsiste toujours; & toutes les denrées sont montées à un prix exorbitant. — On travaille avec une nouvelle activité aux préparatifs du voyage de Cherson. Le prince Potemkin doit partir au premier jour pour s'y rendre, afin de disposer tout pour la réception de notre Souveraine; ce seigneur sera chargé de faire préparer les logemens sur la route, & de pourvoir à tout ce qui peut contribuer à l'agrément de ce voyage.

E S P A G N E.

MADRID (le 12 Septembre). Le commandant de Melille aiant informé la cour,

que les Maures s'étoient de nouveau présentés devant cette place, & qu'ils avoient recommencé leur feu, Sa Majesté a donné ordre d'y faire passer deux bataillons, pour renforcer cette garnison. Nous apprenons de Naples, en date du 1 de ce mois, que le Roi a fait partir deux frégates de la marine royale, pour aller croiser contre les Algériens, qui infestent ces parages, & que les ordres les plus précis ont été donnés, pour en armer deux autres aux mêmes fins, & pour protéger & défendre contre ces barbaresques les navires commerçans, qui sont attendus de retour de divers ports de la Méditerranée. — On parle déjà du voyage que l'Infant Don Gabriel & Madame l'Infante son épouse, se proposent de faire avec le prince, leur fils, au printems prochain à la cour de Portugal. — M^r. le comte de Florida-Blanca, malgré les remèdes & les secours de la médecine, a toujours la fièvre tierce. Son frere, outre le département de Grace & de Justice, dont il est chargé, s'occupe des affaires majeures des autres départemens du premier-ministre, en attendant son rétablissement désiré de toute la nation. Tout ce qu'on avoit débité de la disgrâce de ce ministre, & de divers changemens dans le système d'administration, est destitué de fondement.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 29 Août). La Reine

15. Octobre 1786.

275

a nommé inquisiteur-général l'archevêque de Thessalonique, son confesseur, & patriarche de Lisbonne Don Joseph-Francisco de Mendoza. — Sa M. s'occupe à faire des réformes économiques, & elle a commencé par sa maison, dont elle a renvoïé plusieurs employés d'une inutilité reconnue. — On vient de mettre des sentinelles sur tous les vaisseaux qui sont arrivés depuis peu de Fernambuc, avec ordre de ne laisser descendre à terre aucun homme des équipages, sous quelque prétexte que ce soit. Quoique le motif de ces précautions soit encore ignoré, elles sont de nature à faire naître des conjectures affligeantes. On craint que ces vaisseaux ne soient infectés de la contagion. Si ces soupçons sont fondés, il est certain qu'on ne sauroit trop se prémunir contre ce fléau redoutable. — Ceux qui se ressouviennent encore du désastre de Lisbonne en 1756, ont dû être aussi vivement effraïés d'une secousse de tremblement que l'on ressentit dans cette même ville le 5 de ce mois à huit heures du matin. Elle fut heureusement de courte durée, & ne produisit aucun dommage.

I T A L I E.

ROME (le 16 Septembre). Vaincu par les représentations vives & multipliées, contre les nouvelles ordonnances fiscales, le Souverain Pontife a daigné, le 16 Août, publier un édit, par lequel S. S. rend à la ville

de Civita-Vecchia, son ancienne prérogative, de port franc, libre & exempt de tout droit d'entrée & de *transit*. On doit se ressouvenir que la ville d'Ancône a obtenu la même exception, d'après les motifs qu'elle avoit exposés dans ses remontrances au Pape. Il faut espérer que bientôt des mémoires plus généraux, & qui attaqueront le mal dans sa racine, acheveront d'illuminer Sa Sainteté, & la convaincront de l'injustice des opérations financières, qu'on s'est permis de faire en son nom; déjà il paroît un édit de la Chambre apostolique, pour suspendre pendant 3 mois, c'est-à-dire, jusqu'au 1^{er}. Novembre, la perception des nouveaux droits sur les marchandises étrangères, commandées de bonne foi par les négocians, tant de cette capitale que des autres villes de l'Etat ecclésiastique. (a)

MILAN (le 18 Septembre). On a publié ici deux édits de l'Empereur : l'un contient

(a) Il faut convenir que les spéculateurs économiques, politiques, légistes &c, les têtes à projets, à innovations, à réforme, sont devenus un fléau épidémique dont l'Europe aura bien de la peine à se débarrasser; mais il est étonnant que les effets de ces prétendues découvertes n'aient pas encore éclairé les Souverains, au moins jusqu'à leur inspirer une juste défiance de tout projet qui fronde l'ordre établi, & à le leur faire soumettre aux épreuves un peu rudes à la vérité, mais sûres & efficaces*, que les Perses & les Turiens avoient si sagement imaginées pour mettre l'Etat à couvert de toute commotion inutile & dangereuse.

* 15 Août
1776, p. 590.

— 15 Nov.

1778, p. 412.

— 1 Déc.

1782, p. 483.

— 15

Nov. 1782,

p. 440.

tient 21 articles qui régulent les formes judiciaires à suivre dans le tribunal du commerce en première instance, & les limites de cette juridiction; l'autre a pour objet le nouveau système de législation en vertu duquel sont abolies toutes les loix & coutumes en vigueur auparavant; il offre quelques réglemens d'une exécution plus facile, relativement aux fonctions des tuteurs, curateurs & administrateurs des biens des mineurs, & des personnes interdites. — La cour des monnoies vient de notifier au public qu'après avoir fait l'épreuve sur les nouvelles piaftres d'Espagne, portant les armes de Castille, on avoit reconnu que leur valeur intrinsèque ne répondoit pas à celle de la précédente époque; qu'en conséquence, elles ne seront reçues au bureau de la monnoie que pour la valeur correspondante de liv. 922-10 au marc. — On écrit de Bergame qu'une partie du nouveau théâtre qu'on y construit, s'est écroulée dans un moment où plusieurs ouvriers étoient à leur travail: 8 ont été écrasés, & 12 autres dangereusement blessés. *

* 15 Sept.

Le 24 du mois dernier sur le soir, les astronomes de l'observatoire de Bréra, reconnurent une nouvelle comète; elle n'étoit visible qu'au moyen du télescope, avec lequel on distinguoit un petit point lumineux environné d'un nuage transparent. A huit heures 55 minutes du même soir, cette comète étoit élevée de 80 degrés 59 minutes au dessus de l'horison, & elle déclinait vers

p. 139.

le Nord de 29 degrés & une minute. Le soir du 29 à 9 heures 33 min. son ascension sur l'horison étoit de 21 degrés 47 minutes, & sa déclinaison vers le Nord de 28 degrés 41 minutes.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 24 Septembre.). Le Roi, étant en son conseil le 6 de ce mois, rendit un ordre, par lequel le parlement, dont la convocation avoit été prorogée au 14 de ce mois, l'est de nouveau jusqu'au jeudi 26 Octobre prochain. Le même jour, Mrs. Jean Foster, orateur de la chambre des communes d'Irlande, & Jean Beresford, premier-commissaire du revenu dans le même royaume, prêterent serment comme membres du conseil-privé de Sa Maj. & prirent séance au conseil en conséquence. Sa Maj. révoqua le même jour l'ordre émané de son conseil le 5 Mars 1784 & changea la commission établie alors pour la direction des affaires de commerce & des colonies. Ceux qui viennent d'être nommés pour cette commission, sont l'archevêque de Cantorbéry, le premier-lord-commissaire de la trésorerie, le premier-lord-commissaire de l'amirauté, les principaux secrétaires-d'état, le chancelier & sous-trésorier de l'échiquier, l'orateur de la chambre des communes, le chancelier du duché de Lancaster, le païeur de l'armée, le trésorier de la marine, & l'intendant de la monnoie. Sa Maj. y fait entrer aussi l'orateur des communes

munes d'Irlande & les officiers d'état de ce pays-là, qui sont membres de son conseil, ainsi que le lord Campbell, l'évêque de Londres, le lord Grantley, Mrs. Kenyon, Hartley, les chevaliers Joseph Yorke & Jean Goodricke, Mrs. Eden, Grenville, & Orde. Cette commission aura pour chef le lord Hawksbicry & en son absence M^r. Grenville. Le 9 le Roi nomma les lords Clarendon & Carteret directeurs des postes, & M^r. Phineas Bond consul britannique près des Etats de New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Delaware & Maryland, & en même tems commissaire pour les affaires de commerce dans les domaines des Etats-unis de l'Amérique.

— L'Archiduc Ferdinand, gouverneur de la Lombardie-autrichienne, & l'Archiduchesse, son épouse, ont reçu ici le plus brillant accueil de toute la famille-royale, & ces illustres voyageurs visitent tout ce que cette capitale & ses environs offrent de plus remarquable.

Des esprits légers regardoient comme une fable ce que Pontopidan, évêque luthérien de Bergen, a dit, dans son *Histoire naturelle* de Norwege, de ces animaux prodigieux qui habitent les mers du Nord, aux corps desquels il donne une demi-lieue de longueur, & qu'on prendroit pour un amas de rochers flottans ou de pierres couvertes de mousses (a). Le maître & le contre-maître d'un

(a) Les habitans les appellent *Krah*, *Kra-ken*

bâtiment norvégien, actuellement à Dundée en Ecosse, attestent que, le 5 Août, entre 9 & 10 heures du matin, se trouvant par la latitude 56 degrés 16 minutes Nord, à environ 15 ou 16 lieues à l'Est de l'île de May, ils virent un de ces animaux s'élever sur la surface de la mer; il sembloit former trois petites îles ou bancs de sable d'une couleur grisâtre, dont ils estimèrent la longueur environ 3 milles d'Angleterre (a); il resta à leur vue pendant 50 minutes; & il se replongea ensuite doucement dans la mer, sans causer aucune agitation remarquable dans l'eau; l'air avoit été calme tout le tems de son ascension & de son apparition; lorsqu'il disparut, il s'étoit élevé un petit vent frais. Cette déclaration, copiée dans tous nos papiers, a été faite, le 16 de ce mois, devant le Sieur Lamy, l'un des juges de paix du comté de Forfar, & le Sieur John Guild, l'un des magistrats de Dundée.

Extrait d'une lettre de Madras, du 20 Février. « *L'expédition projetée dans la partie du Sud, sous les ordres du colonel Sir Henri Cosby, contre les Poligards, qui avoit fait tant de bruit dans le commencement, de laquelle on avoit tiré des pronostics si désavantageux, a fini très-heureusement sans qu'il ait été tiré un*

ken, ou *Krakers*, espece de baleine d'une grandeur monstrueuse.

(a) Il y a là de l'exagération sans doute, comme dans tous les rapports des gens épris d'un objet merveilleux; mais ce qui, déduction faite, reste vrai, suffit pour confirmer l'existence des Kraken.

15. Octobre 1786.

281

coup de fusil. L'habileté & la modération de cet officier, qui connoît parfaitement les différens chefs & leurs dispositions, l'ont mis à même de les tranquilliser, & de modifier l'alarme qui s'étoit d'abord répandue, en les convaincant que l'on ne s'attendoit à autre chose qu'à un tribut raisonnable de la part du Nabab; condition à laquelle ils ont acquiescé. De cette manière, la paix & la tranquillité sont rétablies dans le Carnate, & tout annonce qu'elles s'y maintiendront longtems.

Extrait d'un autre lettre de Madras, en date du 28 Mars. « Nous continuons à jouir de la paix sur la côte, mais nos voisins les François sont très-occupés à mettre Pondichery en état de défense; & nous devons d'autant plus nous défier d'eux, qu'ils n'ont pas oublié que nous avions pris le devant sur eux dans l'Inde au commencement de la dernière guerre. — Le gouvernement de Bengale a fait de grands efforts en notre faveur sur la côte, non-seulement en faisant liquider les arrérages dus à l'armée, mais en nous exemptant de payer les troupes du Roi dans l'Inde; ce qui nous mettra à même de surmonter toutes nos difficultés. — Le Nizam s'est déjà mis en campagne, & l'on croit que son projet est, conjointement avec les Marattes, d'attaquer les possessions de Tippoo Sultan. Ce prince a passé pour mort pendant longtems; mais on croit que ce n'étoit qu'une feinte, pour mieux couvrir quelques grands desseins, & qu'il ressuscitera plein de force contre ses ennemis. Tandis que ces grandes Puissances se querelleront entre-elles, la saine politique & la nécessité nous feront une loi de rester parfaitement neutres. Elles s'épuiseront par gradation, & nous nous releverons dans la même proportion des malheurs que nous venons d'éprouver, & nous serons en état de pourvoir plus efficacement à notre sûreté future. »



A L L E M A G N E.

BERLIN (le 18 Septembre). Les funérailles solennelles du feu Roi, se sont faites à Potzdam le 9 de ce mois. Le Roi regnant & tous les princes de la famille royale y ont assisté. La magnificence de la pompe même, dont l'exemple n'avoit pas été vu depuis environ un demi-siècle, suffisoit sans doute, pour y attirer une foule innombrable de monde de tout état, tant de cette résidence que d'autres parties des pays prussiens & même de l'étranger : mais un motif plus noble que la simple curiosité y conduisit beaucoup de fideles sujets, le respect pour la mémoire du feu Roi. Les tableaux peints en gris sur six colonnes qui décorent l'église entièrement tendue en noir & magnifiquement illuminée, représentoient en bas-relief : 1°. La conquête de la Silésie. 2°. La guerre, soutenue contre six Monarques, depuis 1756 jusqu'en 1763. 3°. L'embellissement des villes & le défrichement des campagnes dans tous les Etats prussiens. 4°. La prise de possession de toute la Prusse occidentale. 5°. La ligue germanique. 6°. La protection accordée aux sciences & aux beaux-arts. Aux 6 chœurs de l'église l'on avoit érigé 6 trophées dorés, offrant les noms des douze principales batailles sous le règne de Frédéric ; savoir, Mollwitz, Czaslau, Hohenfriedberg, Sorr, Kesselsdorff, Lowositz, Prague, Rosbach, Leuthen, Zorndorff, Liegnitz, & Torgau. — Le général de Rohdich

dich & le chambellan van der Reck, chargés de la direction de cette pompe funébre, ont reçu du Roi en témoignage de satisfaction chacun une tabatiere d'or, richement garnie de brillans. Toute la cérémonie a duré moins de deux heures. Le Roi, à son entrée à Potzdam, fut solennellement reçu par la bourgeoisie sous les armes; & à quelque distance de la place il avoit été érigé un arc de triomphe. Après les funérailles, Sa M. avec tous les princes, les généraux, ministres, & autres personnes du premier rang, qui y avoient assisté, revint au château, où l'on dina dans divers appartemens à plusieurs tables; l'ordre, le calme, l'attention, le respect ont régné dans toutes les parties de cet acte imposant. A l'issue de la table, le Roi se retira à Sans-Souci, d'où à 3 heures Sa. M. se rendit avec sa suite à Charlottenbourg. Avant-hier, elle a assisté ici le matin à la harangue funébre, qui fut prononcée dans l'église cathédrale par le conseiller-suprême-consistorial Sack; & l'après-midi au discours solennel, que prononça à la même occasion dans l'église catholique l'évêque de Culm, comte de Hohenzollern. La Reine, les princes, & toute la cour s'y trouverent également.

Depuis le décès du Roi de Prusse, divers papiers publics annonçoient les dispositions, que ce grand Monarque avoit réglées dans son testament; & plusieurs commençoient à en donner de prétendus extraits, lesquels ont déjà été désavoués à Berlin par autorité. En-

fin

fin cette piece vient d'être publiée avec assez d'authenticité pour mériter croïance. En voici quelques fragmens :

Je legue à mon très-cher neveu Frédéric-Guillaume mes païs conquis & acquis, mes châteaux, mes bâtimens, mes jardins, mes tableaux, mes nippes, mes meubles, à condition qu'il tiendra les bagatelles ; que je destine à ma famille, comme une marque de mon souvenir : car mes Etats, mon trésor, mon peuple sont son héritage par droit de naissance. Je prte mon neveu de laisser à la Reine, mon épouse, ce qu'elle a jusqu'à présent, j'y ajoute dix mille écus par an : elle ne m'a jamais donné du chagrin pendant mon regne ; & elle mérite tous les égards pour ses vertus inébranlables. Je legue à mon frere Henri deux-cents mille écus ; la bague de chrysopase, que je porte entourée de brillans ; un de mes plus beaux lustres de crystal ; & 50 antheils de vin de Hongrie : à mon frere Ferdinand 50 mille écus, un carrosse & 8 chevaux : à la princesse Amélie, dix mille écus & une vaisselle d'argent : à la princesse Henri 6 mille écus par an : à la princesse Ferdinand 10 mille écus par an, & une boëte garnie en brillans : à la duchesse douairiere de Brunswich 50 mille écus, & une vaisselle d'argent : au duc de Brunswich deux chevaux anglois & leur équipage : au duc Ferdinand une belle boëte, parce qu'il a toujours été mon ami : au prince Frédéric de Brunswich 10 mille écus : à la duchesse de Wurtemberg, mere de la Grand-Duchesse, 20 mille écus : au prince, son époux, une bague de diamans : au margrave d'Anspach, une bague de diamans : à la landgrave-douairiere de Cassel, 10 mille écus. — Je vous recommande, mon cher neveu, ma brave & noble armée, tous mes vieux officiers, sur-tout ceux qui m'ont entouré, toute ma maison, mes domestiques : qu'ils vous servent ; &, s'ils sont vieux, tâchez de les placer. Les gardes-du-corps de mon premier bataillon auront chacun deux écus par tête ; les officiers de l'état-major, chacun une médaille, qui représentera un des faits les plus

15. Octobre 1786.

285

mémorables de la guerre de sept ans, afin qu'ils se souviennent de moi & de leur gloire. — Les petits legs, que je fais, ne sont pas du trésor ; il n'est point à moi, il appartient à l'Etat : regardez-le toujours comme tel, mon cher neveu : ces legs sont de mes épargnes. J'espère que vous remplirez mes dernières volontés. Être Roi, est un hazard : n'oubliez pas, que vous êtes homme : je me flatte, qu'il n'y aura pas de brouilleries dans ma famille. Les intérêts particuliers doivent s'oublier pour le bien de l'Etat. Que la bonne intelligence regne toujours entre vous pour l'honneur, la gloire de vos ancêtres & votre bonheur commun.

Le 12 au matin le Roi est parti pour Königsberg, accompagné du lieutenant-général comte de Goertz, afin de recevoir l'hommage solennel de ses sujets prussiens : Sa M. y a été précédée par M^r. de Gaudi, ministre d'état, qui a le département de ce royaume-là, ainsi que par le ministre du cabinet, baron de Hertzberg. Le duc de Holstein-Beck & l'évêque de Culm s'y sont également rendus. Sa Majesté a fait défendre toutes réjouissances dispendieuses dans les endroits où elle passera. S. A. S. le duc regnant de Brunswick est retourné d'ici à Brunswick. S. A. S. le duc Frédéric de Brunswick, qui avoit dîné avec le Roi le jour avant le départ de Sa Majesté pour la Prusse, se transporta le même jour à l'hôtellerie dite du Nouveau-Monde, à une demi-lieue d'ici, sur la grande route pour la Prusse & où Sa M. a pris les premiers relais, pour souhaiter encore à Sa M. un heureux voyage ; c'est cette circonstance qui a fait annoncer fausement que S. A. accompagnoit le Roi.

VIENNE (le 19 Septembre). L'Empereur, arrivé le 11 au camp de Hlauptetin, a fait le lendemain la revue générale des régimens qui s'y trouvent, savoir: Michel Wallis, Brinken, Fabris, Hohenlohe, Prince Kinsky, François Kinsky, Mathesen, Gemmingen, Wartensleben, Kallenberg, Brechainville, Wolfenbittel, trois bataillons de grenadiers, deux régimens de carabiniers le Prince Albert de Saxe-Teschén & Prince-Toscane, le régiment d'Estherhazy hofards, & les deux régimens de Dragons Waldeck & Cobourg. Sa M. est attendue pour la fin de ce mois en cette capitale, & donnera aussitôt audience aux ambassadeurs d'Espagne & de Venise & aux envoyés de Sardaigne & de la république de Hollande. — Quelques feuilles se font trompées en annonçant l'arrivée du comte de Schwerin à Prague, qu'on prétendoit envoyé par Sa M. Prussienne, pour y traiter d'affaires avec l'Empereur. C'est le prince de Lambesc, de la Maison de Lorraine, mais au service de France, qui est arrivé en cette ville, pour assister à la revue impériale, ainsi qu'il s'est trouvé aux manœuvres des troupes prussiennes en Silésie. — Lorsque le Monarque demanda à Mrs. les professeurs de l'université de Pesth en Hongrie, s'ils étoient contens & s'ils n'avoient pas quelques plaintes à lui faire; ils répondirent que non, & témoignèrent une entière satisfaction: j'en suis charmé, leur dit l'Empereur; mais vous êtes les seuls que j'ai trouvé satisfaits dans le cours de mon voyage. — Onze officiers de grenadiers qui, contre

contre l'ordonnance du Souverain , ont joué au camp au jeu de Pharaon , sont transportés par punition dans des compagnies de fusiliers & condamnés à paier une amende de 300 ducats.

L'ambassadeur de Russie a reçu , ces jours derniers , un courier de sa cour , dans le moment où il étoit près de partir pour la campagne. Aussitôt il s'est rendu chez le prince chancelier d'état , qui , sur le champ , a envoyé ces mêmes dépêches à Prague. On présume de - là qu'elles doivent être de la plus grande importance , & l'on remarque que ce courier avoit été expédié de Pétersbourg , le lendemain même , qu'un autre courier y avoit apporté la nouvelle de la mort du Roi de Prusse. Au reste , on ne remarque encore aucuns mouvemens , qui puissent faire imaginer qu'on ait des vues qui tendent ni à attaquer , ni à se défendre.

Il est question de raser les fortifications de Comore , tant parce qu'elles ont successivement beaucoup souffert par les tremblemens de terre , que parce que cette forteresse n'a été depuis longtems d'aucune utilité. — On vient de prescrire à Semlin une quarantaine de 10 jours pour tous les bâtimens venant de la Turquie. On mande de Belgrade que les artilleurs turcs y ont commencé le même jour leurs exercices à feu , dirigés par un rénégat françois ; il y a apparence que ces coups de canon vont donner lieu à de nouveaux bruits de guerre. — Son Exc. M^r. le comte de Cobentzl , qui étoit ici depuis

6 mois, a pris congé pour retourner auprès de l'Impératrice de Russie. — La régence de l'Autriche - supérieure a fait publier ces jours-ci l'ordonnance suivante: Sa Majesté, par décret suprême du 14 Août, a ordonné de faire connoître publiquement, que les créanciers, qui auront prêté de l'argent aux couvens; ceux qui leur auront fourni des marchandises ou qui auront travaillé pour les monasteres, ne pourront former aucune prétention à la charge des dites communautés, toutes les fois qu'ils auront laissé écouler plus de trois mois, sans se faire rembourser ou païer ce qui leur est dû. — Une lettre de Belgrade, en confirmant tout ce que nous avons rapporté de l'acte de cruauté exercé par les Turcs contre le nommé Démétrius Dimics, nous donne de nouveaux détails sur cet événement tragique. Ce Dimics assistoit, le 30 Juillet, à l'office divin dans l'église des Non-unis, lorsque son domestique vint lui dire que 5 Dames turques étoient entrées chez lui, pour voir la maison qu'il avoit récemment louée & meublée. Dimics se rendit en hâte au logis; mais au même instant accourt une troupe de Turcs, qui avoient probablement vu entrer les Dames chez l'étranger. Ce fut alors qu'ils assouvirent leur rage sur ce malheureux & sur son valet, de la manière que nous avons rapportée. On ne dit pas si ces Dames étoient venues d'elles-mêmes & par hasard chez Dimics, ou sur l'invitation secrète du marchand; ce qui seroit une grande différence. Si ce ne fut qu'une pure

curiosité de la part des Dames turques, elles l'ont payée bien cher, puisqu'elles furent enfermées dans des sacs & jetées dans le Danube.

On a lu avec étonnement dans quelques feuilles étrangères, que par ordre supérieur on avoit dû porter à la fabrique de carton tous les livres *ascétiques* sans exception, c'est-à-dire, tous ceux qui traitent de la piété, qui contiennent des réflexions ou des méditations chrétiennes; ainsi que les *polémiques* ou ceux qui défendent les dogmes catholiques contre les sectaires; cette assertion injurieuse à la religion du Souverain, est un conte de pure invention & ne mérite pas d'être réfutée. Il y a sans doute de très-pauvres & inutiles ouvrages dans ces deux genres (a) comme dans tous les autres; mais les proscrire tous indéfiniment, ce seroit à coup sûr mal servir la vérité. — C'est bien fausement encore que la gazette de Hambourg & quelques autres ont annoncé qu'on alloit supprimer dans les Etats autrichiens la liturgie catholique, & nommément le chant ecclésiastique qui en fait la plus belle partie ou, si l'on veut, la forme & l'expression la plus touchante. Ce seroit effacer les traits les plus anciens comme les plus respectables de

(a) Il y en a de bien excellens aussi, & en très-grand nombre. Les *Elévations sur les mystères*, du grand Bossuet, appartiennent au premier de ces genres, & son immortelle *Histoire des Variations* au second.

*Te per or-
bem terra-
rum sancta
confiteatur
Ecclesia.*

la grande & féconde Mere des Chrétiens, qui depuis qu'elle est sortie de dessous terre, après la disparition des Tyrans de Rome, n'a cessé de faire retentir toutes les plages du monde de ses sublimes cantiques, & qui ne doit cesser de chanter nuit & jour les grandeurs de son divin Epoux, tandis que la langue de ses enfans sera libre, & que la voix d'une impiété morgante & dominante n'aura pas étouffé celle de la foi. Les Protestans eux-mêmes gémiroient de ce silence; ils nous disent ingénûment combien ils en sont touchés; plusieurs y ont éprouvé des émotions qui les ont ramenés au bercail commun des Chrétiens, à la croiance antique de leurs pères: les moins dociles ou les moins sensibles aux impressions religieuses, en ont reconnu la dignité & la douce énergie; s'ils ne lui ont pas rendu, comme faisoit sans cesse Augustin*, l'hommage de leurs larmes, ils ont avoué que toutes les cantatilles des sectes n'avoient rien qui en approchoit. Et ne voyons-nous pas tous les jours le peuple ignare & idiot qui n'entend pas le sens de ces sublimes oraisons, en être néanmoins plus pénétré, par-là même qu'il fait que c'est l'éternel & universel langage de l'Eglise catholique (a),

* *Quantum flevi in
hymnis &
canticis
tuis, suavè
sonantis
Ecclesie
tuae vocibus
commotus
acriter!*

(2) Unité précieuse, qui dans la forme du rit extérieur, dans l'identité des paroles, des sons même & de l'harmonie des cantiques de l'Eglise exprime l'unité du dogme! qui par le spectacle d'une uniformité merveilleuse & réellement surnaturelle, représente l'immense assemblée

qu'il ne le feroit en entendant ou en répétant toutes les chansons françoises, allemandes, chinoises & tartares* ? — Faut-il rire ou s'indigner de l'ineptie d'un philosophe qui nous raconte gravement d'après une prétendue consulte de médecins, que *le chant d'Eglise détruit la santé* (a) ? N'est-il pas au contraire, conforme aux règles de la physique, conforme à une constante expérience, qu'un chant modéré qui ne pèche ni par son élévation ni par des tons excessivement graves, dégage & fortifie les organes de la voix, rend aux poumons leur élasticité & leurs ressorts; que ceux qui ne chantent pas, ont la voix foible, rauque, roide, fausse, inconsistante; tandis que les autres l'ont claire, égale, ferme, flexible & sonore (b) ?... Serait-ce

* 15 Déc.
1785, p. 572.

semblée des fideles réunis en un seul corps par les liens d'une même foi & d'une même espérance !

(a) Supposé que cela fût, pourquoi la douce philosophie ne s'intéresse-t-elle pas à la santé des *virtuoso* & des cantatrices d'opéra, de tant de chanteurs & chanteuses, qui dans des réduits obscurs ou dans des salles d'apparat, passent la vie à célébrer le vice d'une manière bien plus fatigante, plus pénible & plus contre nature.... Mais arrêtons ces questions importunes & inutiles. Que ces gens-là changent l'objet de leur mélodie, & on leur prouvera hippocratiquement qu'ils vont être frappés de marasme ou d'apoplexie,

(b) Mr. Tissot remarque qu'une lecture faite à haute voix, qu'une déclamation soutenue sont très-favorables à l'estomac & à la poitrine: la même observation prouve les avan-

donc précisément au service de Dieu, dans le tribut des hommages qui lui sont dus, que les facultés de l'homme s'altéreroient, que s'abîméroient sa vigueur & sa santé! Et tout cela se conserveroit, se fortifieroit exclusivement, en servant hélas! avec des transports de forcenés, le regne de la frivolité, de la sottise, de la crapule, du luxe & de la luxure!

MUNICH (*le 26 Septembre*). Les gazetiers & les politiques qui ont débité d'abord après la mort du Roi de Prusse, que les troupes autrichiennes alloient prendre possession de cette province, connoissent bien peu & la bonne intelligence qui regne entre les deux cours, & la situation actuelle des affaires d'Allemagne, & les véritables desseins de Sa M. I.

Il paroît à Ratisbonne une brochure *sur les Nonciatures en Allemagne*, où les droits des métropolitains, les libertés de l'Eglise germanique &c, sont fortement énoncés. Il est fâcheux que cet écrit ait engagé quelques périodistes à blâmer d'une manière peu décente les arrangemens que l'Electeur, notre Souverain a jugé à propos de faire pour ses Etats. Outre que S. A. E. n'a fait qu'user d'un pouvoir qu'on ne peut lui contester, il n'est pas prouvé qu'elle ait pour le fond de la chose les torts qu'on lui attribue. Il y a ici, comme ailleurs, des canonistes, des

ges d'un chant ferme, naturel & bien gouverné.

historiens, des politiques même, qui n'acquiescent pas à toutes les assertions qu'elle contient; ils prétendent que le fameux Gebhard Truchses, & d'autres métropolitains auroient entraîné dans le schisme & l'hérésie, non-seulement leurs suffragans mais tous les peuples de leurs diocèses, sans la forte résistance du siege de Rome, de ses légats & de ses nonces, & des Catholiques allemands dont cette protection releva le courage; que l'Eglise romaine étant la seule qui ait constamment persévéré dans la pureté de la foi, tandis que les plus illustres Eglises d'Orient & d'Occident sont tombées dans diverses erreurs, il est convenable de ne pas affaiblir sa considération parmi les peuples chrétiens & son autorité dans les affaires même particulières aux autres sieges &c. On fait que dans différens tems les évêques, sur-tout les suffragans des grands sieges, se sont plaints de l'autorité que prenoient sur eux leurs métropolitains; & il ne seroit pas impossible que les mêmes causes produisissent encore les mêmes effets. On a vu déjà des écrivains publics reprocher à un évêque, Prince-Souverain, de n'avoir pas quitté sa résidence, pour aller rendre ses hommages à son métropolitain (a). Quoiqu'il en soit; ne blâmant pas ce qui se fait ailleurs, nous nous contentons en bons & paisibles Bavaois, de demander que réciproquement on ne nous blâme

(a) Un tel reproche quoique toujours peu honnête dans la bouche d'un homme qui n'est point

pas, & qu'on attribue ce qui se fait ici, à l'exercice légitime de la souveraineté de notre Electeur & de son indépendance dans le gouvernement de ses peuples.

point autorisé à le faire, ne sera cependant point mal fondé, si l'ancienne autorité des métropolitains sur les évêques vient à être rétablie. Les visites rendues par les évêques aux métropolitains étoient regardées comme une espèce d'hommage auquel l'on ne pouvoit déroger sans des raisons graves. Le Pape Innocent IV se plaint de ce que l'évêque de Poitiers n'avoit jamais rendu de visite à son archevêque. Lambert évêque d'Arras s'excuse sur l'état de sa santé de n'avoir point visité l'église de Rheims & son prélat. — Les métropolitains peuvent selon le droit des décrétales, exercer une juridiction immédiate sur les sujets de leurs suffragans, quand il s'agit de réformer une coutume qui leur paroît mauvaise, répandue dans la province; ils peuvent se servir du même droit lorsque les sujets d'un suffragant le troublent dans l'exercice de sa puissance. Comme présidens du concile de la province, ils connoissent aussi des causes criminelles des évêques. Ils ont le droit de visiter par eux mêmes les diocèses de leurs suffragans, & ils le faisoient autrefois très-exactement; Innocent IV déclare que les archevêques, après avoir fait la visite de leur diocèse, peuvent visiter, dans toute leur province, les villes, les villages, les évêques, les chapitres, les monastères; ils doivent enjoindre aux évêques d'informer juridiquement des crimes dont il s'est répandu quelque bruit, châtier les coupables si l'évêque a négligé de le faire &c. &c... Si, comme il le paroît, tous ces droits que divers concordats & les variations de la discipline ont abrogés ou affoiblis, vont successivement renaitre, il y aura, dans l'Eglise d'Allemagne sur-tout, des changemens considérables.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 19 Septembre*). L'ouverture de la diète ordinaire, qui doit se tenir vers la fin de cette année, étant prochaine; les diétines pour l'élection des nonces se tiennent déjà dans les provinces. Malheureusement l'on s'apperçoit, que l'esprit de discorde ne s'est pas encore éteint en Pologne: la plupart de ces assemblées nationales sont divisées en deux partis. A la diétine de Kaminiec, où il y avoit plus de 5 mille gentilshommes, la scission a été au point, qu'il s'y est tenu deux assemblées; l'une, qui avoit à sa tête le prince général de Podolie, dans l'église cathédrale; l'autre dans celle des Dominicains. Ainsi il y a eu une double élection de nonces. A Luck les deux partis se sont réunis en faveur du général Miczynski.

La ville de Dantzic se dispose à faire au nouveau Monarque prussien, lorsqu'il passera dans son voisinage, une réception proportionnée à l'idée qu'on s'y forme de ses sentimens de justice & de bienveillance. L'on dit que Sa M. passera par les faubourgs de la ville, & qu'elle descendra chez le comte de Hohenzollern, évêque de Culm, au couvent d'Oliva.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 4 Octobre*). Il nous est

impossible de donner une notion détaillée de tous les mouvemens opposés & réciproquement destructifs, qui agitent notre pauvre république. Nous dirons seulement que les efforts du parti qui tend à la destruction du Statthouderat, l'emportent sur ceux du parti contraire. Le 23 du mois dernier, il a été résolu à la pluralité de seize voix, contre trois, dans l'assemblée des Etats de Hollande & de West-Frise, d'annuler la résolution du 8 Mars 1766. Cette résolution donnoit à Guillaume V, capitaine-général, le pouvoir de nommer à tous les emplois militaires dans les régimens à leur solde, depuis l'enseigne & le cornette, jusqu'au colonel inclusivement: cette faveur n'avoit été accordée que jusqu'à nouvel ordre. L'Ordre-équestre & les deux villes de la Brille & de Hoorn ont protesté. Les Cent-Suisses sont aussi licenciés, & les Etats leur conservent une petite pension, leur vie durant. — Le comte de Goertz avoit remis la veille aux Etats-généraux une lettre du Roi de Prusse, conçue en ces termes :

Hauts & Puissans Seigneurs, particulièrement Amis & Voisins. Puisqu'il a plu à la Providence, de retirer de cette vie à soi, notre très-honoré & très-aimé oncle, Frédéric II Roi de Prusse, & que nous sommes parvenus par-là au regne des Etats qu'il a laissés, nous avons trouvé bon d'envoyer à V. H. P. en qualité d'envoyé extraordinaire & ministre-plénipotentiaire, notre ministre d'état privé & effectif, & grand-maitre de la Garde-Robe, le comte de Goertz, afin de leur donner une preuve particuliere de notre estime & de leur communiquer plus ample-ment de bouche comment nous désirons de continuer avec la haute république des Provinces-unies,

unies, le même bon voisinage & amitié particulière, qui nous sont dévolus de nos prédécesseurs depuis des centaines d'années; d'un autre côté, pour témoigner la vive part que nous prenons, comme si proche voisin, aux dissensions malheureuses qui agitent depuis si longtems quelques-unes des Provinces-unies, mais particulièrement aux différens qui se sont élevés dans quelques-unes avec le Sérénissime Statthouder, prince d'Orange & de Nassau, & aux oppressions très-extraordinaires, que ce prince doit subir si innocemment. Nous n'arrêterons point V. H. P. par un grand détail à cet égard, puisque S. A. le prince Statthouder héréditaire a exposé par diverses lettres aux Etats de Hollande & de West-Frise, d'une manière aussi détaillée que convaincante, la dureté qu'il y avoit, en ce qu'on lui ôtoit ses prérogatives: mais nous nous référerons plutôt à la missive, que Sa M. notre prédécesseur a expédiée le 18 Septembre de l'année 1785, tant à V. H. P. qu'aux Etats de Hollande & de West-Frise; en confirmant & renouvelant le contenu en entier dans cette lettre bien intentionnée, de la manière la plus sérieuse, en réitérant la demande amicale qui y a été faite, pour diriger les affaires à l'égard de S. A. S. le Statthouder héréditaire, par des moyens réciproquement convenables, afin qu'elles soient rétablies au plutôt sur le pied où elles étoient ci-devant; conformément à la constitution & convention. Par celle-ci, nous prions particulièrement V. H. P. amicalement & avec instance, de vouloir bien employer leur intercession puissante d'une manière sérieuse, auprès des Etats de Hollande & de West-Frise, & là où V. H. P. le jugeront convenable, afin d'effectuer que S. A. S. le Statthouder héréditaire, soit mis en état, par des moyens qui ne sont pas difficiles à trouver, de pouvoir retourner avec honneur & décence à la Haye, afin d'y exercer ses emplois éminens; & qu'ensuite il soit mis une fin durable aux autres différens, & compatible avec l'équité, l'honneur, & le vrai intérêt de toutes les parties: à quoi nous voulons contribuer avec d'autres amis & voisins de la république, par nos conseils

seils & médiation, d'une manière aussi équitable qu'impartiale. Nous avons donné des instructions au comte de Goertr, afin d'exposer ceci, tant à V. H. P. que, selon les circonstances, aux Etats de chaque Province en particulier d'une manière plus détaillée, d'assurer de notre part ce qui est nécessaire, & d'en donner ouverture, & lorsqu'il sera trouvé bon, d'entrer à ce sujet en négociation.

Nous prions en conséquence, V. H. P. d'ajouter foi entière audit comte de Goertr dans une affaire de cette conséquence, & de négocier & finir avec lui tout ce qu'on pourroit trouver de convenable aux deux parties, selon les circonstances. Nous espérons & sommes dans la confiance que V. H. P., ainsi que les Etats de chacune des Provinces, ne nous soupçonneront pas, de ce que nous nous intéressons si fortement & si sérieusement pour le Stathouder-héréditaire, d'un côté nous sommes si proches parens que le sort de ce Prince, de son épouse, notre chère & digne sœur, dont les sentimens élevés & dévoués entièrement à la république ne peuvent paroître douteux à V. H. P., ainsi que de leurs enfans & postérité, ne sauroit impossiblement nous être indifférent. De l'autre côté, parce que nous savons d'une manière convaincante & que nous pouvons assurer que Son Altesse le Seigneur Stathouder-héréditaire & toute sa famille, sont affectionnés de toute leur ame à la haute république des Provinces-unies, & que certainement ils ne feront jamais rien contre leur intérêt & leur système d'Etat, mais qu'au contraire ils tâcheront toujours de les conserver & de contribuer à leur bien-être. Il faut encore ajouter à ceci, que nous, comme le plus proche voisin des Provinces-unies, & en conséquence des liaisons qui n'ont jamais été interrompues entre les Puissances respectives, nous avons un si grand & si considérable intérêt, que le gouvernement de la république, conforme à l'ancienne constitution, ne soit point changé dans son essenciel, mais conservé intact, & que les divisions intestines & les différens, qui certainement ont été causés par une unique défiance, soient aplanis le plu-

15. Octobre 1786.

299

tôt possible par une réconciliation équitable, juste & sincère, & par une intelligence durable chez toutes les parties intéressées.

Nous recommandons cette affaire de la plus grande importance, à V. H. P. ainsi que tout ce dont nous leur avons fait ouverture, de la manière la plus sincère & amicale. Et comme nous espérons de n'y pas manquer, nous assurons réciproquement V. H. P. que nous sommes & serons toujours portés avec une amitié de voisin, & affection pour la république entière des Provinces-unies, & pour chacune des Provinces en particulier.

Berlin, ce 2 Septembre 1786.

De Vos Hautes Puissances le bon Ami & Voisin.

(Signé) Frédéric-Guillaume.

Contre-signé

Finckenstein. V. Hertzberg.

Cinq des Provinces ont pris copie de la dite lettre, & elle a été remise au comité des affaires étrangères pour en faire le rapport; mais la province de Hollande, toujours ferme & inébranlable dans ses principes de liberté, ne voit pas cette mission de la cour de Berlin du même œil que les autres confédérés; aussi, sans avoir besoin de délibérer plus longtems sur la teneur de la lettre de Sa Majesté Prussienne, les députés des Etats de Hollande ont tout simplement déclaré, de la part de leurs principaux, qu'ils se référoient à leur déclaration du 9 Décembre dernier: étant décidés à n'admettre qu'il que ce soit dans la discussion de leurs affaires domestiques. On ne fait pas trop comment pourra se lever cette difficulté, qui coupe seule tout moyen d'accommodement. On espere que l'influence des six autres Provinces engagera celle de Hollande à mitiger sa

réolution à cet égard; mais il faut convenir que cet espoir est bien foible. Les principaux chefs du parti patriotique sentent fort bien qu'ils seroient entierement perdus, si le prince recouvroit son ancienne autorité, &, dans leur systême, marchant toujours la constitution à la main, ils semblent armés d'arguments sans réplique contre ce qu'ils appellent le despotisme insensible du Statthouderat.

MAESTRICHT (le 24 Septembre). Le 8, arriva ici un messager d'état, apportant, de la part de la province de Hollande, au régiment de Hesse-Cassel dragon, à celui de Waldeck & à une compagnie de canonniers, l'ordre de se mettre incessamment en marche pour la Gueldre; l'ordre n'étant signé que par la seule province de Hollande, notre commandant le comte de Welderen crut ne pas devoir y obtempérer, sans une plus ample information; en conséquence il dépêcha deux couriers, l'un à la Haïe aux Etats-généraux, l'autre à Loo au prince Statthouder. Le 15 au matin, un messager d'état vint annoncer à M^r. le commandant qu'il avoit très-bien fait, que tous les régimens devoient rester jusqu'à nouvel ordre, & qu'on ne laisseroit partir que la seule compagnie de canonniers demandée par la Hollande. — Nous apprenons de Berg-op-Zoom que le gouverneur avoit également refusé d'accorder, à la réquisition de la Hollande, 4 à 5 régimens à sa solde, qui se trouvent dans la dite forteresse; mais que les Etats de cette dernière province, aiant menacé de se séparer

de l'union, au cas qu'on persistât à lui refuser sa demande, les Etats-généraux ont fait enjoindre au gouverneur susdit, de laisser incessamment sortir les régimens demandés.

— Le 13, Son Exc. M^r. le baron de Reischach, commandeur des Vieux-Jones, ambassadeur de l'Empereur près des Etats-généraux, reçut, par un exprès, des dépêches contenant entr'autres l'ordre de retourner incessamment à la Haie. On présume, avec beaucoup de vraisemblance, que les circonstances actuelles ont motivé cet ordre.

BRUXELLES (le 24 Septembre). Les troubles de la Hollande fournissent matière à bien des discours. On prétend ici que des familles entières désertent les villes menacées; que les garnisons de quelques places particulières ont été massacrées par les bourgeois. On ajoute que les troupes prussiennes du côté de Cleves ont reçu ordre de se tenir prêtes à marcher au premier signal; qu'on remarque aussi quelques mouvemens sur les frontières de la France, & qu'il est à croire que cette Puissance se prépare à faire passer des forces à la disposition de la province de Hollande; on va même jusqu'à dire ici, qu'il y a déjà des ordres donnés dans les Pais-bas autrichiens pour le passage de ces troupes. Mais jusqu'ici aucun de ces rapports ne paroît suffisamment vérifié.

L'on voit circuler une lettre de M^r. Blanchard insérée dans le *Nouvelliste politique*, par laquelle cet aëronaute annonce un nouveau voiage, qu'il se propose de faire à Aix-la-Chapelle

la-Chapelle. Cette lettre est remarquable non-seulement par la singularité du style (pour ne rien dire de plus) mais sur-tout par l'aveu naïf de la nullité des moyens de direction que M^r. Blanchard a pendant si longtemps cru avoir trouvés. Voici un fragment de cette lettre. " J'aurai l'honneur de me rendre pour la vingt-unième fois dans L'ANTI-CHAMBRE DU GRAND-MAÎTRE DE L'UNIVERS. Si comme d'ordinaire je ne trouve personne pour m'annoncer, je descendrai aussi-tôt, car je n'aime point de voyager la nuit. Ne rencontrant jamais là-haut personne pendant le jour; il y a gros à parier que je ne serai pas plus heureux dans les ténèbres; & puis j'aurois à craindre à chaque instant de m'empaler sur les paratonnerres dont les maisons de ce païs sont toutes hérissées. D'ailleurs pouvant faire au moins 250 lieues dans 12 heures, par un vent ordinaire, je pourrois fort bien me trouver en pleine mer le lendemain à la pointe du jour. je laisse cette gentillesse à plus hardi que moi dans cette navigation; on fait de qui je veux parler. Que faire SANS MOYEN DE DIRECTION dans l'immensité des airs à la merci des vents? „

LUXEMBOURG (le 5 Octobre). Nous aprenons avec une satisfaction générale que M^r. Wenceslas de Berg, conseiller de la Chambre des comptes, vient d'être nommé Intendant de cette province. L'intelligence & l'activité avec lesquelles il a rempli les fréquentes commissions dont il a été chargé par
le

15. Octobre 1786.

363

le gouvernement depuis plusieurs années, nous font pressentir les avantages qu'il fera recueillir au pays dans un poste où il pourra donner un nouvel effort à son zèle pour le bonheur public & à ses qualités bienfaisantes dont il existe parmi nous des preuves multipliées (a). — Les Intendans des autres provinces belgiques sont pour le duché de Brabant, M^r. le comte Balthazar de Proli; pour la province de Limbourg & le quartier de Ruremonde, M^r. Ranfonnet, auditeur de la Chambre des comptes; pour le marquisat d'Anvers & la seigneurie de Malines, M^r. le chevalier van der Dillt, auditeur de la Chambre des comptes; pour le comté de Namur, M^r. le comte de Sandrouin de Villers-sur-Lesse, chambellan actuel de Sa M. & maître de Namur; pour le Hainaut, M^r. le comte de Gomegnies; pour Tournai, le Tournesil & la Flandre rétrocedée, M^r. Maximilien de Beelen, auditeur de la Chambre des comptes, & membre de la jointe des eaux, ponts & chaussées; pour le quartier de Bru-

ges

(a) En voici une que je n'ai apprise que par une feuille étrangère (preuve que les bonnes actions ne font pas beaucoup de bruit chez nous, & c'est, comme je l'ai fait voir, une très-bonne marque *). Le gouvernement ayant reconnu par une gratification extraordinaire les travaux d'une commission pénible relative à la ville d'Arlon, détruite par un incendie, Mr. de B. ne l'accepta que pour la faire distribuer sur le champ par le curé de la ville entre les pauvres ménages chargés d'enfans.

II. *Part.*

X

* 15 Août
1783, p. 559

ges & d'Ostende, M^r. Mahieu, capitaine au corps du génie, membre de la jointe des eaux, &c; pour Gand & le reste de la Flandre, M^r. de Maroux d'Obracle, conseiller & procureur-général au conseil provincial de Flandre. — Ces Capitaines de Cercles ou Conseillers-Intendans auront rang de Conseillers au Conseil du gouvernement dit *Conseil-royal*, & jouiront de 4000 florins d'Allemagne d'appointement. Ils doivent se rendre dans leurs départemens, pour le premier du mois de Novembre, & c'est alors que doivent s'opérer de plus grands changemens, sur-tout par rapport à l'administration de la justice. — L'on parle aussi de beaucoup d'autres nominations, ainsi que de divers arrangemens, que l'on ne saura avec certitude & le développement convenable qu'après l'arrivée de M^r. le Clerc qui est en route de Vienne pour Bruxelles, & que l'on assure devoir passer par Versailles pour des raisons qui sont encore un secret.

F R A N C E.

PARIS (le 30 Septembre). Le résultat des délibérations de l'assemblée du clergé, concernant les portions-congrues du bas-clergé, telles qu'elles ont été agréées par le gouvernement, vient d'être consigné dans une déclaration du Roi rendue à Versailles le 2 de ce mois. En voici le contenu.

Louis, &c. Le feu Roi, notre très-cher & très-honoré seigneur & aïeul, a, par son édit

du mois de Mai 1768, fixé la portion-congrue des cures à cinq-cents livres ; & , par notre déclaration du 12 Mai 1778, nous avons fixé celle des vicaires à 250 livres ; mais, la cherté progressive de tous les objets nécessaires à une honnête subsistance ayant affoibli l'appréciation fixée en argent par le dit édit & par la dite déclaration, nous avons vu avec satisfaction les assemblées du clergé de notre royaume solliciter de notre bienfaisance & de notre autorité les moyens de venir au secours d'une classe de nos sujets si dignes de notre protection ; nous nous sommes donc proposé d'augmenter une dotation devenue insuffisante : mais, en déterminant par une loi générale la nouvelle obligation des décimateurs envers les cures & vicaires à portion-congrue, nous ne remplirions qu'imparfaitement nos vues, si nous n'avions pas égard à la différence qui se trouve entre les divers diocèses, relativement à leurs besoins & aux ressources plus ou moins suffisantes, qu'ils peuvent avoir pour y subvenir. Le compte, que nous nous en sommes fait rendre, nous a fait connoître, qu'il y avoit beaucoup de paroisses, dans lesquelles l'entière dîme n'équivaudroit pas au montant de la portion-congrue ; que même dans le nombre des cures, qui auroient droit de jouir de cette prestation, il s'en trouveroit plusieurs, sur-tout dans les villes, qui auroient besoin d'un secours plus considérable, à raison des dépenses auxquelles les exposent des circonstances locales ; que l'état de plusieurs d'icimateurs, précieux à conserver, tels que les chapitres de cathédrales, les hôpitaux, les séminaires & les collèges, seroit notablement détérioré, par l'obligation d'acquiescer une nouvelle augmentation ; qu'il seroit nécessaire de préparer des fonds, pour procurer des pensions de retraite aux ministres des Autels, que l'âge ou les infirmités mettoient hors d'état de continuer avec fruit leurs fonctions ; qu'il seroit convenable de venir au secours de plusieurs fabriques, spécialement par un emploi plus utile des biens attachés aux consores & confraternités : des objets aussi variés ne peuvent

être réglés par une mesure commune; & nous avons jugé, qu'il falloit y employer des moyens appropriés à l'état de chaque diocèse. Plusieurs ordonnances des Rois, nos prédécesseurs, indiquent la suppression, réunion & partage des bénéfices & établissemens les moins importans, comme la voie la plus naturelle de pourvoir aux besoins de ce genre. Il nous a donc paru nécessaire d'interposer notre autorité, à l'effet de faciliter & d'assurer le succès des moyens les plus convenables de consommer un ouvrage, aussi digne de notre justice que de notre zèle pour la religion, & de notre amour pour nos sujets. A ces causes &c.

ART. I. La portion-congrue des curés & vicaires perpétuels de notre royaume sera & demeurera fixée à la somme de 700 livres, à compter du 1 Janvier prochain.

II. La portion-congrue des vicaires sera & demeurera fixée à la somme de 350 livres, aussi à compter du 1 Janvier prochain, sans que les décimateurs curés ou non curés puissent être tenus de payer d'autres vicaires, que ceux que les archevêques ou évêques diocésains jugeront convenables & utiles d'établir ou de conserver.

III. Les décimateurs, autres que les curés, seront & demeureront tenus des portions-congrues des dits vicaires, dans toutes les paroisses où ils sont dans l'usage actuel de les acquitter, quand bien même les curés des dites paroisses ne se réduiroient pas eux-mêmes à la portion-congrue; & ne pourront les curés, qui sont en usage de payer leurs vicaires en tout, ou en partie, s'en décharger sur les décimateurs ecclésiastiques ou laïcs, si ce n'est en optant pour eux-mêmes la portion-congrue portée en l'article premier.

IV. Les curés ne pourront ni résigner, ni permuter leur bénéfice, avec réserve de pension, à moins qu'il ne reste au nouveau titulaire le montant net de la dite portion-congrue, après la dite pension acquittée, non compris le casuel & les fondations; & seront en tout cas les pensions, réservées en con-

travention

travention de la présente disposition, réduites par nos baillis & sénéchaux, & autres juges des cas-roiaux, ressortissant nuëment à nos cours de parlement, sauf l'appel en nos dites cours.

La suite l'ordinaire prochain.

M^r. de Beauffet, évêque d'Alais, porta la parole, lorsque la députation des Etats de Languedoc présenta au Roi, il y a quelques jours, le cahier de leur dernière assemblée. Ses discours au Roi, à la Reine & à la famille royale eurent le plus grand succès. On jugera par le suivant qu'il adressa à Mde. Elisabeth, le seul qu'on ait retenu.

Madame. « Si la vertu descendoit du ciel sur la terre, si elle se montroit jalouse d'assurer son empire sur tous les cœurs, elle emprunteroit tous les traits qui pourroient lui concilier le respect & l'amour des mortels. Son nom annonceroit l'éclat de son origine & ses augustes destinées ; elle se placeroit sur le degré du trône ; elle porteroit sur son front l'innocence & la candeur de son ame ; la douce & tendre sensibilité seroit peinte dans ses regards ; les graces touchantes de son jeune âge prêteroiient un nouveau charme à ses actions & à ses discours. Ses jours purs & sereins, comme son cœur, s'écouleroiient au sein du calme & de la paix que la vertu seule peut promettre & donner ; indifférente aux honneurs & aux plaisirs qui environnent les enfans des Rois, elle en connoitroit la vanité. Elle n'y placeroit pas son bonheur ; elle trouveroit un bonheur plus réel dans les charmes de l'amitié ; elle épureroit à ce feu sacré de la religion ce que tant de qualités précieuses auroient pu conserver de profane. Sa seule ambition seroit de rendre son crédit utile au malheur & à l'indigence ; sa seule inquiétude, de ne pouvoir dérober le secret de sa vie à l'admiration publique,

& dans ce moment même où sa modestie ne lui permet pas de fixer ses regards sur sa propre image, elle ajoute, sans le vouloir, un nouveau trait de conformité entre le tableau & le modèle. »

Le 26, le sieur Gérard de Rayneval, conseiller-d'état, & le sieur Eden, envoyé extraordinaire & ministre plénipotentiaire de Sa Majesté britannique auprès du Roi, ont signé, en qualité de commissaires plénipotentiaires, un traité de navigation & de commerce entre la France & la Grande-Bretagne. On n'en connoît pas encore les arrangemens. — La Reine s'étant trouvée incommodée, il y a quelques jours, on fut obligé de la saigner le lendemain & même de lui appliquer ensuite les sang-sues. Cette indisposition n'a eu aucune suite. Sa principale cause venoit d'une fraïeur occasionnée à Sa M., pendant une promenade qu'elle fit à St.-Cloud. — *Monsieur*, frere du Roi, vient de se distinguer par un nouveau trait de bienfaisance: il a donné des ordres dans l'Anjou, qui, comme on sait, est son appanage, pour qu'on y reçoive tous les enfans-trouvés, qu'on les nourrisse, & qu'on les entretienne à ses dépens. Cet ordre, distribué aux procureurs du Roi, en faisant bénir Son Alt. R. dans toute la province, n'ajoutera cependant rien à l'idée, qu'on s'est déjà faite de sa haute sagesse & de son cœur ami de l'humanité.

Les nouvelles arrivées dernièrement de Hollande, causent ici la plus grande sensation. Elles ont occasionné plusieurs assemblées du conseil; & M^r. le comte de Maillebois,

que ses affaires particulieres avoient appellé ici, n'a pu y faire un long séjour, aiant dû se rendre sur la scene, où l'action commence à devenir plus vive que jamais. Depuis long-tems on voïoit des mouvemens avant-coureurs de l'orage; mais on ne s'attendoit pas à la maniere dont il a éclaté. Notre gouvernement a déclaré, il est vrai, qu'il ne prendroit aucune part aux querelles élevées dans le sein de la république; & il est sans doute de sa politique comme de sa justice, de laisser aux Hollandois le soin de les concilier eux-mêmes, mais on craint que d'autres Puissances venant à se mêler de ces affaires, la France n'y soit entraînée malgré elle.

L'emprunt de l'hôtel-de-ville, qui sembloit être abandonné, a été mis sous les yeux du parlement; & il a nommé des commissaires pour l'examiner. On s'attendoit à un examen fort long, lorsqu'on apprit que la cour avoit enrégistré cet emprunt, qui est de 30 millions sur le domaine de la ville. Le parlement avoit cependant opposé quelques difficultés à cet enrégistrement: & ce n'a été que sur des lettres de Jussion, afin d'y procéder, avant qu'il se séparât pour les vacances, qu'il est revenu sur ses pas. Les chambres s'étoient déjà assemblées deux jours de suite pour terminer, avant cette époque, divers autres objets importans: elles ont enrégistré les lettres patentes concernant les portions-congrues, cependant avec quelques modifications, qui ont rapport à l'union des bénéfices, nécessaire dans certains dioceses pour l'augmentation de

ces portions. Les autres objets présentés à l'enregistrement ont été renvoyés après la St. Martin. De ce nombre est un nouveau droit sur les cochons, & une augmentation de finance pour les huissiers - priseurs. — Les chambres se sont assemblées plusieurs fois, afin de délibérer sur la demande de renvoi, faite par M^r. Dupaty. Enfin sa requête a été jointe au fond; & le parlement ne statuera sur le tout qu'après sa rentrée.

M^r. le cardinal de Rohan va quitter la Chaise-Dieu, sa famille ayant obtenu qu'il fût transféré à Marmoutiers. Ce n'est point la célèbre abbaye de ce nom près de Tours, comme on pourroit le croire, mais une petite ville de la Basse-Alsace, à une lieue de Saverne, où il y a aussi une abbaye de Bénédictins. — Depuis un mois le *Courier de l'Europe*, feuille françoise, qui s'imprime à Londres, est rempli de détails sur le fameux Cagliostro, auquel le rédacteur a déclaré la plus cruelle guerre: il soutient que, dans ses premiers voyages à Londres, Cagliostro, qui se vançoit laconiquement d'y avoir connu la noblesse & le peuple, se faisoit appeller Balsamo. Ce redoutable adversaire aura bientôt une autre pièce importante à ajouter à toutes celles, qui doivent démasquer l'*Enfant de la Nature*: c'est un procès-verbal, que le commissaire Fontaine vient de trouver ici dans ses registres: frappé du nom de Balsamo, qu'il a lu dans la gazette en question, il s'est rappelé, que ce nom ne lui étoit point étranger: & il a trouvé,

15. Octobre 1786.

311

qu'il y avoit à Paris, il y a 10 à 12 ans, un nommé Balsamo ; que ce personnage étant mécontent de sa femme, qui manquoit à la fidélité conjugale, parvint à la faire enfermer à Ste. Pélagie : il fut pour cet effet obligé de prouver, qu'elle étoit sa femme légitime : & ce qu'il y a de singulièrement remarquable, c'est que l'extrait de baptême & le contrat de mariage qu'il apporta, & dont les notes sont conservées, tendent à prouver, que c'est la même femme, que Cagliostro a aujourd'hui. Cependant Balsamo lui-même eut ordre de quitter Paris peu de tems après, à la réquisition de la faculté de médecine, qui l'accusa de vendre des élixirs & des drogues d'une composition malfaisante. Les signemens de ce charlatan & de sa femme, joints au procès-verbal, donnent les plus forts soupçons, que ce Balsamo n'est autre que Cagliostro.

Le sieur Brissot de Varville * vient de faire paroître une nouvelle brochure. Elle est intitulée : *Seconde Lettre contre la compagnie d'assurance pour les incendies à Paris, & contre l'agiotage en général*, adressée à MM. Perrier & compagnie, avec cette épigraphe tirée de Jean-Jacques Rousseau : *On commence par mettre le feu à la maison pour faire jouer les pompes*. Il termine son pamphlet par la réfutation d'une lettre de Paris du 7 Juillet, insérée dans la gazette de Leyde du 14 du même mois. Cette lettre, dans laquelle on s'efforce de justifier la fortune considérable que

* 15 Août
1786, p. 62.
Corriges l'orthographe de ce nom sur celui-ci.

le S^r. abbé d'Espagnac a faite en peu de tems, contient suivant le S^r. de Varville le panégyrique le plus scandaleux qu'on ait osé faire publiquement de l'agiotage. " *Quel homme sensé, s'écrie-t-il, n'a pas été indigné en lisant cette apologie de l'agiotage? A-t-on voulu le sanctifier en faisant l'éloge d'un prêtre agioteur? A-t-on voulu sanctifier le délire de la cupidité, la soif de l'or, en prodiguant les éloges au ministre des Autels, qui, pour les mériter, a dû fouler aux pieds, je ne dis pas seulement tous les principes religieux, mais la décence, la gravité de son caractère? A-t-on oublié que l'enseignement public, le bon exemple, le maintien de la morale sont toujours confiés au corps ecclésiastique, & qu'il doit ou renoncer à ces augustes fonctions, ou ne point se déshonorer par les manœuvres de l'agiotage? Eh! que fera-ce du reste de la terre, si l'Autel peut être converti en un tapis vert? „*

Dans un tems où les ecclésiastiques même commencent à ignorer le latin, on a été surpris de voir un militaire (M^r. Th. ancien capitaine de cavalerie) proposer l'inscription suivante pour l'hôtel royal des invalides :

*Hic post bella quies, hic sedes nobilis osti
Quod, licet Invalidus, miles habere dolet.
Marti sacra domus, Capitoli insignior arce,
Armis illa viram, tuque superba viris:
Illa triumphantes semel, excipiebat in æde,
Tu quibus hospitium, vita triumphus erat.*

On apprend de Cherbourg que les casernes du fort d'Artois se sont écroulées, &

15. Octobre 1786.

313

qu'elles ont écrasé, par l'explosion de leur chute, 12 malheureux, qui y travailloient. Les caisses coniques de Cherbourg seront composées en bois & en massifs de 421, 545 toises, 4 p. cubes, seulement pour la fermeture de la rade. Ce port ne sera achevé qu'en 1795, & encore faut-il que les travaux ne soient point interrompus.

Les feuilles publiques ont parlé de la découverte d'un Bernardin qui, sans feu, est parvenu à échauffer une chambre, laquelle a conservé le même degré de chaleur pendant deux heures : il ne s'agissoit que d'une boule d'étain à laquelle le religieux communiquoit une chaleur brûlante, en moins de deux minutes. M^r. Carette Sohies, maître en pharmacie à Lille, vient de faire publier à ce sujet ce qui suit : " Dans un vase d'étain qui doit être fermé avec un couvercle à vis, j'introduis quelques morceaux de chaux vive, après les avoir plongés un instant dans l'eau froide. Je referme le vase, & en moins de deux minutes il se trouve échauffé à ne pouvoir plus le toucher. Ce vase peut servir à échauffer le lit d'un malade, garantir du froid un voyageur dans sa voiture, donner une chaleur modérée dans le comptoir d'un négociant, enfin être d'un grand avantage dans les hôpitaux & chez les indigens, vû qu'il ne leur en coûtera que la peine; la substance qui leur aura servi à se chauffer pouvant être employée à d'autres usages, comme si elle n'avoit pas encore été mise en oeuvre. „

M O R T S.

Un courrier arrivé depuis peu à Pétersbourg, des frontieres de la Chine, a apporté la nouvelle de la mort de l'Empereur Kien-Long, décédé à Pekin. Tandis que les uns en parlent comme d'un prince éclairé & bienfaisant, les autres le peignent comme un tyran sanguinaire, qui a signalé son regne par la violence, & l'injustice. Quoique plusieurs traits que nous en avons rapportés en différens tems, ne contredisent point cette dernière idée, il faut convenir que dans un gouvernement dont les cérémonies & les coups de bâton font la base, il est difficile de déterminer le caractère du Monarque.

M^r. d'Harvelay, ancien garde du trésor-royal, est mort à Paris le 18 Septembre, âgé de 62 ans. Il laisse une fortune considérable, que l'on fait monter à 12 & 15 millions. N'ayant point fait de testament, & ne laissant point d'enfans, sa riche succession passe à son frere, président au parlement de Dijon.

M^r. Bertrand Thiery, curé & doïen de Dunkerque, pasteur particulièrement respectable par ses lumieres, son zele, sa charité envers les pauvres, est mort à Dunkerque le 16 Avril, après avoir distingué son administration par une multitude d'œuvres saintes, & sur-tout par la magnificence de la Maison de Dieu, objet de sa libéralité & de ses soins.

Il est mort à Assolas dans le comté de

15. Octobre 1786.

315

Clare en Irlande, un vieillard, nommé Paul O-Brien, âgé de 107 ans & 5 mois. (a)



*Extrait d'une lettre de Mayence, du 14
Septembre.*

Je vous ai quelquefois rendu compte des échappées de nos geistlichen Sachen ; mais la première règle est d'être jeune. Le ton que ces Messieurs commencent à prendre, paroît très-propre à les réconcilier avec les gens-de-bien. Peut-être n'ont-ils efflué un moment le délire épidémique qui agite les têtes, que pour s'attacher plus fortement que beaucoup d'autres aux vrais principes de la hiérarchie & du droit canonique. J'ai vu avec autant de satisfaction que de surprise, le jugement qu'ils portent de

(a) Un homme très-bien intentionné, zélé pour les bons principes & les bonnes mœurs, m'a prié de ne plus annoncer la mort des centenaires, parce que, dit-il, cela encourage les jeunes libertins par l'espérance d'une longue vie & affoiblit de plus en plus la salutaire terreur de l'avenir. Mais sans parler du petit nombre d'exemples d'une telle longévité, il faut observer que le peu d'individus qui y arrivent, sont des hommes sobres & laborieux, ayant des mœurs & une conduite sages ; que par conséquent leur *cruda viridisque senectus* ne peut être l'encouragement mais bien au contraire la confusion & le désespoir du vice. Et si par un cas infiniment rare quelque libertin parvient au même âge, c'est être bien balourd que de se bercer d'une telle espérance. Les ivrognes & les débauchés devenus vieux (disoit à cette occasion un homme d'esprit), sont comme les bons lots dans les loteries & les lottos, qui sont dix mille dupes contre un seul heureux de hazard.

la diatribe d'un pédant de Vienne qui de son autorité privée (car tous les écrivains du jour s'érigent en législateurs) a décidé *quod professio solemniter non dirimat matrimonium ratum*; décision à laquelle aucune puissance ni religieuse ni civile n'a songé encore à donner atteinte. Voici mot pour mot, ce que disent à ce sujet les *geistlichen Sachen*. " C'est une assertion à ranger parmi ces maximes favorites " de quantité d'écrivains autrichiens, qui aux " dépens de la juridiction hiérarchique s'efforcent d'étendre de plus en plus les bornes de la puissance civile. "

Geistl. Sachen. Julius
p. 621.

Vous savez aussi, que ces Messieurs pour être en guerre avec vous, n'en font pas plus disposés à approuver les révoltantes assertions d'un certain Mr. Lauber; qu'ils ne prétendent pas mettre indifféremment les loix de l'Eglise universelle à la disposition de chaque évêque en particulier; que pour l'article du célibat ecclésiastique, ils demandent au moins le jugement d'une Eglise nationale, qu'ils ne songent pas à faire le parallèle de la p. d'un soldat & de celle d'un prêtre &c; qu'à la vérité ils voudroient bien distinguer des loix muables & immuables, fondamentales & non fondamentales; mais dans tout cela, ils mettent au moins un langage de décence, & n'empruntent pas celui des b..... que le sieur L. a pris pour le sien propre. *

* 1 Sept.
1786, p. 26.

Cependant, pour ne rien dissimuler, il y a encore dans ce même *numero* quelque équipée de leur façon; *une oreille qui perce*. Ils croient avoir vu abolir une loi du Pape Sixte par un concile de Tolède, parce que ce Pape a défendu aux clercs mariés avant leur ordination l'usage des femmes, sous peine de dégradation & d'excommunication, & que les Peres du Concile de Tolède, en 440, défendent la même chose, seulement sous peine d'inhabilité à quelque Ordre supérieur. .. Vous voyez que le Concile de Tolède confirme la loi, & adoucit seulement la peine. C'est comme si les *geistlichen Sachen* prétendoient que la défense de voler & d'assassiner, n'est pas

universelle, parce que dans un païs les voleurs & les meurtriers sont pendus, dans d'autres roués, & dans d'autres affommés ou empalés. — Ajoutez que les Peres de Toléde ne parlent pas de la loi de Sirice, à peu-près leur contemporain, mais de celle que LEURS PERES avoient portée; que la loi de Sirice ne fut jamais universellement reçue quant au degré de sévérité qui spécifioit la peine; & qu'enfin dans tout cela il y a encore un barbouillage dont les *geistlichen Sachen* conviendront un jour ingénument, si leur résipiscence se consolide & que leur naissante sagesse aille toujours en croissant.

RÉPONSE. J'acquiesce volontiers à ces éloges donnés aux *geistlichen Sachen*, & n'insulterai point sur la petite critique qui les tempère. Mais je dois encore un petit mot à la fatale & destructive distinction des loix fondamentales & non fondamentales. Non, non, en défendant le principe incontestable que *la loi du supérieur ne peut être abrogée par l'inférieur*, à Dieu ne plaise que j'admette une différence tout-à-fait nouvelle & arbitraire. Ce seroit anéantir le principe même, puisque par sa nature & son simple énoncé, il est général, absolu, indéfini, & qu'il seroit faux en lui-même & dans sa totalité s'il souffroit quelque exception. . . . Ignorons-nous dans quels excès ce genre de distinction a conduit la plupart des sectes? En raisonnant sur les articles fondamentaux, prétendant conserver ceux-ci & rejeter les autres, ils ont anéanti l'essence du Christianisme & nié jusqu'à la Divinité du Verbe, fondement & principal objet de la foi chrétienne. Tel est l'abyme où se sont jetés les Sociniens; & si par inconséquence les Protestans ne sont pas allés d'abord jusques-là, ils y arrivent aujourd'hui presque tous. . . . Dans la pratique il en est de même. Distinguons dans les Commandemens de Dieu, ceux que nous jugeons essentiels d'avec ceux qui nous paroissent moins importants, prêchons l'observance de ceux-là, en livrant ceux-ci à l'indifférence; bientôt toute la morale sera sans sanction &

Luc. 16.

sans vigueur. . . . Il est inutile de faire l'application de tout cela aux loix de l'Eglise ; elle se fait d'elle-même ; & nous pouvons dire d'après la plus constante expérience, avec la véracité & sous la garantie de Jésus-Christ : *Qui fidelis est in minimo, & in majori fidelis est : & qui in modico iniquus est, & in majori iniquus est.*

Dans le dernier Journal, p. 185 à la marge il faut citer la p. 182. — P. 188 reculez le 2e & le 4e vers de la seconde fable. — P. 202 l. 17, contigues, lisez contiguës. — P. 213 l. 5, Girolami-magni, lisez Girolamo Magni.

Dans le Journal du 1 Juillet p. 338 l. 2, il y a un contre-sens qui disparaîtra en lisant moins donc, au lieu de plus donc.

TABLE.

TURQUIE.	(Constantinople.	271
RUSSIE.	(Pétersbourg.	273
ESPAGNE.	(Madrid.	273
PORTUGAL.	(Lisbonne.	274
ITALIE.	(Rome.	275
	(Milan.	276
ANGLETERRE.	(Londres.	278
ALLEMAGNE.	{ Berlin.	282
	{ Vienne.	286
	{ Munich.	292
POLOGNE.	(Varsovie.	295
	{ La-Haye.	295
PAYS-BAS.	{ Maastricht.	300
	{ Bruxelles.	301
	{ Luxembourg.	302
FRANCE.	(Paris.	304
	Morts.	314